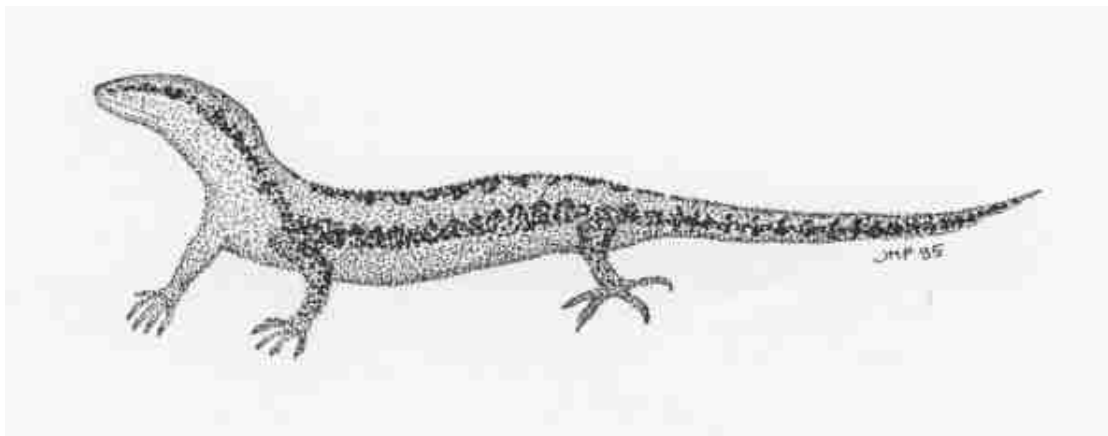


# Bulletin Phaethon

1999

---

Volume 9



Le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*  
un reptile considéré jusqu'alors comme disparu de l'île de La Réunion  
Retrouvé récemment dans le Sud sauvage de La Réunion

Publié par  
Nature & Patrimoine

# Nature & Patrimoine

(Association loi 1901)

L'Association Nature & Patrimoine regroupe ceux qui s'intéressent au patrimoine naturel des îles de l'Océan Indien et plus particulièrement aux milieux indigènes et à la faune endémique et protégée.

Elle a pour mission principale d'éditer des supports pédagogiques afin de sensibiliser et vulgariser les connaissances sur le patrimoine naturel de La Réunion.

L'association est ouverte aux personnes passionnées de nature, aux chercheurs, professionnels et amateurs.

Nature & Patrimoine propose 4 commissions :

- Éditions Sensibilisation et vulgarisation
- Sensibilisation et vulgarisation
- Missions et expéditions
- Études et recherches

Elle publie un bulletin "Phaethon" (4 numéros par an), destiné aux naturalistes et aux amoureux de la nature de La Réunion, mais aussi de Maurice, de Rodrigues, de Mayotte et des îles éparses. Quelques articles traitent également des autres îles de l'Océan Indien.

✂-----(Bulletin d'adhésion à photocopier)-----

## Soutenons les actions de conservation !

J'adhère

Je cotise à titre individuel sans m'abonner à Phaethon

50 F

Je cotise à titre individuel et je m'abonne à Phaethon

110 F

Nous cotisons à titre collectif (association, etc.) et nous nous abonnons à Phaethon

200 F

Qu'attendez-vous de notre association

Individuel

profession : -----

Collectif

Nom, prénom : -----

Adresse : -----

-----  
-----  
-----

Code postal : ----- Ville : -----

Tél :

Fax :

E-mail :

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE SOUTIEN

NATURE & PATRIMOINE

BP 279

97 827 LE PORT

# Bulletin Phaethon

Nouvelles sur la faune des Mascareignes et des îles de l'Océan Indien.

Directeur de la Publication : Jean-Michel Probst

Conditions d'abonnement :

Je cotise à titre individuel et je m'abonne à Phaethon (4 numéros)

110 F

Nous cotisons à titre collectif (association, etc.) et nous nous abonnons à Phaethon

200 F

Règlement à l'ordre de Nature & Patrimoine.

## Recommandations aux auteurs

Le bulletin Phaethon présente, soit en français soit en anglais, des comptes-rendus, rapports, notes et observations sur la faune des Mascareignes et des îles de l'Océan Indien. Phaethon accepte plus particulièrement des articles sur les oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, mollusques, crustacés, insectes, etc. Le bulletin ouvre principalement ses colonnes aux naturalistes passionnés par la faune insulaire de La Réunion, l'île Maurice et l'île Rodrigues.

Les numéros du Bulletin Phaethon sont préférentiellement consacrés aux dernières découvertes et aux principales nouvelles concernant la faune de l'île de La Réunion et des Mascareignes. Les articles envoyés doivent être impérativement présentés sous forme de disquette informatique. S'il vous plaît, indiquez votre nom et votre adresse avec vos articles.

Pour toute correspondance (abonnement, article, note brève, etc.)

Écrire à l'adresse suivante :

Nature & Patrimoine  
B. P. 279  
97 827 Le Port Cedex



## Sommaire

### Articles

- Honsterette E. & Probst, J-M. - Redécouverte d'un reptile considéré comme disparu depuis plus de 130 ans à La Réunion, le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*. .....1-3
- Coatmeur, J. & Probst, J-M. – Compte-rendu de la session de baguage du Tuit-tuit *Coracina newtoni* dans l'île de La Réunion du 20 nov. au 8 déc. 97.....4-9
- Coatmeur, J. – Observations ornithologiques complémentaires.....10
- Probst, J-M. – Nouvelles observations sur la biologie et les colorations variables de l'Agame des colons *Agama agama* (Linnaeus).....11-12
- Poisson, F. – Bilan des observations de Tortues marines effectué par la flotille de palangriers réunionnais.....13-15
- Probst, J-M. – Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée aux oiseaux endémiques et indigènes de La Réunion .....16-21
- Probst, J-M. - Fiche patrimoine naturel à protéger : Le Merle pays *Hypsipetes borbonica* .....22-23
- Probst, J-M. - Recherche sur la distribution ancienne plausible de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* (Pollen, 1866) - Essai cartographique d'un atlas de répartition chronologique de 1650 à nos jours.....24-44
- Probst, J-M. – Les noms anciens de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* de l'époque de la colonisation jusqu'à nos jours.....45-49
- Louisin, J-M. ; Probst, J-M. & Brial, P. - Le Cormoran africain et l'aigrette dimorphe, deux espèces disparues des Mascareignes mais encore présentes à Madagascar.....50-52

### Nouvelles brèves

- Probst, J-M., Poisson, F & Tézier, R. – Note sur une observation inattendue à propos d'un nettoyage de labre sur un Barracuda (île Maurice - Océan Indien).....53
- Abhaya, K. & Probst, J-M. Un statut d'endémique remis en question pour la Chauve-souris des Hauts *Scotophilus borbonicus* (Geoffroy, 1803).....54
- Coujou, N. & Couteyen, S. - Un poisson d'eau douce naturalisé à l'île de La Réunion : le *Tanysiptera albonubes*.....55
- Abhaya, K. – La faune remarquable des ravines : les oiseaux indigènes .....56

## Sommaire

### Articles

- Honsterette E. & Probst, J-M. - Redécouverte d'un reptile considéré comme disparu depuis plus de 130 ans à La Réunion, le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*. .....1-3
- Coatmeur, J. & Probst, J-M. – Compte-rendu de la session de baguage du Tuit-tuit *Coracina newtoni* dans l'île de La Réunion du 20 nov. au 8 déc. 97.....4-9
- Coatmeur, J. – Observations ornithologiques complémentaires.....10
- Probst, J-M. – Nouvelles observations sur la biologie et les colorations variables de l'Agame des colons *Agama agama* (Linnaeus).....11-12
- Poisson, F. – Bilan des observations de Tortues marines effectué par la flotille de palangriers réunionnais.....13-15
- Probst, J-M. – Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée aux oiseaux endémiques et indigènes de La Réunion .....16-21
- Probst, J-M. - Fiche patrimoine naturel à protéger : Le Merle pays *Hypsipetes borbonica* .....22-23

## Sommaire

### Articles

- Probst, J-M. - Recherche sur la distribution ancienne plausible de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* (Pollen, 1866) - Essai cartographique d'un atlas de répartition chronologique de 1650 à nos jours.....24-44
- Probst, J-M. – Les noms anciens de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* de l'époque de la colonisation jusqu'à nos jours.....45-49
- Louisin, J-M. ; Probst, J-M. & Brial, P. - Le Cormoran africain et l'aigrette dimorphe, deux espèces disparues des Mascareignes mais encore présentes à Madagascar.....50-52

### Nouvelles brèves

- Probst, J-M., Poisson, F & Tézier, R. – Note sur une observation inattendue à propos d'un nettoyage de labre sur un Barracuda (île Maurice - Océan Indien).....53
- Abhaya, K. & Probst, J-M. Un statut d'endémique remis en question pour la Chauve-souris des Hauts *Scotophilus borbonicus* (Geoffroy, 1803).....54
- Coujou, N. & Couteyen, S. - Un poisson d'eau douce naturalisé à l'île de La Réunion : le *Tanyschytys albonubes*.....55
- Abhaya, K. – La faune remarquable des ravines : les oiseaux indigènes .....56

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 1-3.

# Redécouverte d'un reptile considéré comme disparu depuis plus de 130 ans à La Réunion, le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*

Emmanuel Honsterette<sup>†</sup> & Jean-Michel Probst\*

<sup>†</sup> Nous dédions cette découverte à Emmanuel Honsterette. Ce naturaliste curieux de tout nous a quittés, il y a quelques années, alors qu'il effectuait une plongée en apnée dans la Baie de Saint-Paul. Alors que le manuscrit de cette note était terminé, nous avons pensé que cette découverte lui revenait de droit puisque le 30 octobre 1990, il avait bien cru observer cette espèce dans la même zone. À l'époque, Emmanuel n'était pas bien sûr de lui et, après plusieurs prospections restées vaines, nous avons abandonné tous les deux les recherches.

\*Nature & Patrimoine, B.P. 279, 97 827 LE PORT cedex

## Introduction

Le 09/03/1999, dans le Sud de l'île, alors que j'avais terminé une observation sur un groupe de Noddis brun, mon attention est attirée par des alarmes provenant d'un groupe de Martin se poursuivant. Un individu possède quelque chose dans son bec qui semble intéresser vivement les autres. Le fuyard se pose sur le haut d'un Filaos et est aussitôt rejoint par 3 autres congénères. Le poursuivi ne lâche pas sa proie et s'envole mais la laisse tomber peu après sur le sentier. N'étant pas très loin de la scène, je m'approche et identifie un jeune Scinque !!!

Un peu sonné par la chute, il se laisse capturer aisément. Je le dépose aussitôt dans une petite boîte de pellicule photo, puis de retour à la voiture dans une petite boîte en plastique. Il semble assez mal en point et s'il est maintenant bien vigoureux, il glisse sur le plancher lisse de la boîte en plastique. Je m'arrête au niveau de la plage de Saint-Gilles et dépose délicatement un lit de sable et gravier au fond de la boîte mais le résultat est le même, il se traîne et rampe plutôt qu'il ne court sur le sable.

Apporté à l'Insectarium, je le montre à Samuel Couteyen et Sophie Cardelly qui pensent que ce spécimen ne tiendra pas longtemps. Examiné de plus près, il semble avoir les deux pattes du côté gauche paralysées et avoir une fracture à la base du dos. Il est installé dans un petit terrarium avec quelques larves de grillon. Il restera à l'insectarium mais sans trop d'espoir.

Le lendemain la tempête tropicale et l'alerte rouge interdisent tout déplacement pour observer le nouveau pensionnaire. Ce n'est donc que deux jours après sa mise en captivité que le jeune individu est retrouvé mort. Il est alors aussitôt étiqueté et préservé dans un tube d'alcool.

## Description de l'individu

La morphologie de l'individu capturé est caractéristique de la famille des Scincidae : long corps filiforme, les pattes terminées par des doigts fins munis de griffes, la couleur brillante des écailles du corps. De prime abord, il semble identique à la forme mauricienne. Les déplacements sont très rapides et entrecoupés de pauses éclairs immobiles. La plupart des mouvements, même avec peu d'amplitude, sont toujours très vifs.

## Identification de l'espèce

La couleur gris métallique, avec des reflets bronzés, les flancs gris foncé, et surtout la morphologie longiligne et la taille de l'animal font immédiatement référence au Scinque de Bouton. La tête est fine, brune avec des reflets cuivrés et métallisés. Le corps est allongé, filiforme et contraste avec les membres courts surmontés de pattes aux longs doigts fins, terminés par des griffes.



Jusqu'à encore très récemment, cette espèce de reptile avait failli sombrer dans l'oubli. Elle était jusqu'alors soit ignorée, soit considérée comme faisant partie des espèces douteuses éteintes (Probst, 1997a). Des recherches complémentaires sur les espèces disparues (Probst & Brial, à paraître) ont permis de documenter les connaissances sur la famille des Scincidae autochtones de La Réunion (Probst, 1998).

La seule description ancienne connue se rapportant probablement à cette espèce avait été publiée, il y a maintenant 136 ans. Il s'agissait d'une liste consacrée à l'inventaire de la faune de l'île Bourbon (Maillard, 1863). C'est probablement cette même espèce que Maillard a décrit sous le nom français de « Petit lézard de terre » et du nom latin « *Ablepharus peronii* ». Maillard ajoute qu'il le considérait comme « très rare ».

Le Scinque de Bouton est représenté par de nombreuses sous-espèces distribuées dans de nombreuses îles de l'Océan Indien. Une sous-espèce est également présente sur l'îlot d'Europa. Éminemment variable, elle avait fait l'objet d'un article précédent qui décrivait une petite population nouvelle qui avait la particularité de posséder une coloration encore inconnue (Probst, 1997b). Dans l'Océan Indien, elle existe également à Maurice (Vinson & Vinson, 1969), à Mayotte, aux Comores, aux Glorieuses, aux Seychelles. Dans chacune de ces îles, elle est représentée par un taxon endémique. Une comparaison morphologique et, si possible, génétique avec les différentes populations de l'Océan Indien permettrait de définir le statut d'endémique de la population réunionnaise.

## Recherche de la population

En mars, avril et mai, quatorze sorties ont été effectuées en collaboration avec Pascal Colas, afin de prospecter systématiquement les alentours de la découverte du jeune individu. Les parois des remparts ont été descendues en rappel, puis remontées à la poignée Jumar. Sur les vires et le haut des falaises, 20 trappes ont été posées sept fois dans différents milieux et relevées 2 jours après. La prospection aura finalement permis de découvrir une micro population installée dans le rempart d'une ravine. Pour d'évidentes raisons de tranquillité du site et afin de conserver la population, nous ne dévoilerons pas le nom du site jusqu'à ce qu'une étude complémentaire nous renseigne sur la distribution et le statut de l'espèce à La Réunion.

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'estimer la population. Existe-t-il plusieurs noyaux de cette espèce sur le littoral de La Réunion ? On peut affirmer qu'aucune recherche sérieuse de cette espèce n'a été entreprise. Elle n'est certainement pas florissante et semble au bord de l'extinction. Un maximum de 4 individus a été observé en même temps. Dans un avenir proche, nous nous proposons d'étudier les milieux littoraux de l'île de La Réunion, de présenter une cartographie de cette espèce et un état de ses populations.

## Bibliographie

- ARNOLD, E.N. 1980. Recently extinct reptile populations from Mauritius and Réunion, Indian Ocean. *J. Zool. Lond.* 191 : 33-47.
- BOUR, R. et MOUTOU, F. 1982. Reptiles et amphibiens de l'île de La Réunion. *Info Nature* 19 : 121-156.
- CHEKE, A. S. 1987. Species accounts : the native fauna – Reptiles (Tortoises, Marine turtles, Lizards, Snakes). In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press, U.K : 51-59.
- MAILLARD, L. 1863. Note sur l'île de la Réunion (Bourbon). Vol. 1 Paris. 1-343, annexes A-R, pl. 1-27.
- MOUTOU, F. 1983. Identification des Reptiles réunionnais. *Info Nature* 20 : 53-64.
- PROBST, J-M. 1997a. Les Animaux de La Réunion ; guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. Éditions Azalées, 1-167.
- PROBST, J-M. 1997b. Note sur une population isolée de Scinque de Bouton bleu et brun *Cryptoblepharus boutonii* nettement distincte des deux formes précédemment décrites sur l'île Europa (îles éparses, Canal du Mozambique). *Bulletin Phaethon*, 5 : 63.
- PROBST, J-M. 1998. Les Scinques disparus de La Réunion : le Grand Scinque *Leiolopisma sp.*, le Scinque de Bojer *Gongylomorphus bojeri* et le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*. *Bulletin Phaethon*, 7 : 1-4.
- VINSON, J. et VINSON, J.M. 1969. The saurian fauna of the Mascarene Islands. *Bull. Maurt. Inst.* 6 (4) : 203-320.

Redécouverte d'un reptile considéré comme disparu depuis plus de 130 ans à La Réunion  
le Scinque de Bouton *Cryptoblepharus boutonii*  
E. Honsterette & Probst, J-M.

---

La biométrie de quelques individus capturés est comparée avec le jeune individu.

sexe	date	site	Long T + C	Long Q	auteur
		Maurice	???		JV & JMV (1969)
		Maurice	??		JV & JMV (1969)
adulte		Europa	??		JMP (1997)
adulte		Europa	??		JMP (1997)
jeune (mort)	9/3/99	La Réunion	??		JMP (1999)
adulte		La Réunion			JMP (1999)
adulte		La Réunion			JMP (1999)
adulte		La Réunion			JMP (1999)

Tableau : biométrie des premiers individus collectés à La Réunion comparée aux individus des îles voisines de Maurice et Europa

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 4-9.

Compte-rendu de la session de baguage  
du Tuit-tuit *Coracina newtoni*  
à l'île de La Réunion  
du 20 novembre au 3 décembre 1997

Jacques COATMEUR\* & Jean-Michel PROBST\*\*

\* CNRS/URA, Laboratoire d'écologie, 46 rue d'Ulm, 75 230 Paris Cedex 05

\*\* Nature & Patrimoine, B.P. 279, 97 827 LE PORT cedex

## Introduction

Le jeudi 20 novembre 1997, à Saint Denis, l'après midi est consacrée à l'organisation des 3 premiers jours de la mission.

- Visite au Muséum, pour remettre des documents à Mathieu Lecorre, savoir si des ornithologues locaux (S.E.O.R.) vont venir avec nous pour apprendre à baguer : oui, 2 personnes se sont inscrites, elles nous rejoindront pour le week-end des 29 et 30 nov. Mme Sonia Ribes est en vacances.
- Mise au point des moyens de transport possibles pour relier le refuge de la plaine des Chicots : soit un des permanents qui travaille sur la Papangue ayant une voiture louée dans le cadre du programme de l'étude des oiseaux terrestre, soit M. Lecorre, mais ça ne l'arrange pas du tout pour son travail, soit Georges Montet, responsable ONF de ce secteur. Après plusieurs coups de téléphone pour résoudre ce problème, c'est G. Montet qui nous emmènera le lendemain. Un rendez-vous est pris pour redescendre le lundi 24 avec le permanent Papangue et nous aviserons à nouveau pour la suite.
- Courses d'approvisionnement pour se nourrir 3 jours dans le refuge.

Vendredi 21. À 9h30. Départ du parking de Mamode Camp. En montant, nombreux contacts avec les oiseaux de montagnes : Oiseaux lunettes gris et verts *Zosterops borbonicus et olivaceus*, Cardinal *Foudia madagascariensis*, Tec-tec ou Tarier de la Réunion *Saxicola tectes*, pour ce dernier des nids sont facilement observables le long du sentier.

11h20 premier contact sonore avec le Tuit-tuit (TT) et 13h30 premier contact visuel, bonne observation à moins de 10 mètres. Photos de l'arbre "Change écorce" *Aphloia theiformis* dont les fruits blancs sont mangés par le TT.

Après avoir récupéré les perches au refuge et surtout pour voir si tout le matériel de capture est en état de fonctionnement, nous montons un filet de 6m de 17h15 à 18h10. Nous passons l'émission sonore du TT de la bande préparée par Claude Chapuis.

Seule réponse : quelques chants très lointains qui n'ont peut-être pas été provoqués par notre repasse ?

Samedi 22. 7h nous sommes au carrefour des 2 sentiers, filet de 6 m avec émission sonore, 1 TT vient voir de près à 8h mais repart aussitôt et chante à environ 200 m. Nouvelles réponses à 8h18 sans approche, nous démontons à 8h45 et descendons par le sentier de Bois de Nèfle assez bas, pratiquement dans la zone de présence la plus basse ou le TT a été vu. Montage à 9h35. 2 Zosterops rebondissent dans le filet, nous modifions les poches qui étaient trop petites. 3 TT se répondent de loin, 1 Merle vient très près, 2ème repasse, 2 Merles viennent à 20 m du filet et repartent en émettant des miaulements, et plus aucune réponse, démontage du filet à 10h30.

Nouvelle installation, à 11h30, 2 Zosterops tournent autour du filet : l'un passe dessous, puis 1 TT mâle vient au-dessus, tourne à 20 m du filet sans chanter et repart ; plus de réponse ; démontage à 13h15. Nous faisons une repasse et une écoute plus bas, sans filet, juste pour voir, réponse très lointaine au-dessus de nous, nous sommes au point le plus bas connu. Nous repartons et 200 m plus haut, nous remontons le filet. Nous sommes opérationnels à 14h30 2 Merles pays nous rendent la même visite que ce matin. 1 TT répond de loin puis plus rien. 15h35 nouveau changement 16h45 nous arrivons à l'endroit qui nous a paru très propice ce matin, nous n'avions pas monté à cause de la lumière trop directe, maintenant le soleil est voilé, nous montons, en dégagant la végétation le filet de 12m, 1 Zosterops vert se fait prendre. Nous démontons à 18h30 sans avoir eu la moindre réponse. Pendant le retour, superbe observation d'un mâle TT chantant dans un Tamarin, sans doute près de son nid, mais nous n'arrivons pas à voir, et l'heure est trop avancée, nous rentrons au pas de course, non sans avoir localisé précisément l'endroit sur la carte.

Dimanche 23. Départ en direction de la fenêtre, nous y sommes à 7h30 avant les premiers touristes, 1ère réponse à 9h12, 2 chants de TT, nous trouvons et photographions une Musaraigne morte *Suncus murinus* puis 9h35 observation d'1 TT bagué Muséum mais sans pouvoir voir l'autre patte, nous relançons le magnéto, 9h47 il revient et cette fois **nous observons la bague rouge**, il chasse bruyamment 1 autre mâle TT. 9h50 une femelle TT est vue près du filet de 12m, 9h52 le mâle bagué en rouge et 1 femelle chassent un 3ème oiseau. Le filet est monté derrière une haie de Cryptoméria proche du chemin mais non visible. Les touristes défilent mais ne voient rien, certains, très peu, entendent le magnétophone et nous le font remarquer.

Le TT bagué en rouge est vivant ! cette certitude nous rassure. Son territoire est plus grand qu'on pouvait l'imaginer ou bien il chevauche celui d'un autre ? Plus de réponse, 10h40 nous remontons le filet plus bas en altitude, 11h25 : capture d'un oiseau blanc, comme il saigne un peu à une patte, nous imprégnons un morceau de papier de son sang pour analyse. 11h42 réponse d'1 TT très proche, il chante depuis plusieurs endroits autour du filet sans approcher à moins de 40 m. Nous interprétons cette attitude comme si le magnétophone n'était pas sur son territoire, il informe simplement qu'il est sur le sien sans venir affronter le concurrent. La maquette d'un TT est posée en évidence près du filet et au-dessus du magnéto, sans plus de succès. 12h30, à nouveau 2 TT répondent : 1 à environ 100m, l'autre vient à 10m et se perche pas haut, à environ 5m alors que du fait d'arbres proches il pourrait être beaucoup plus haut. Il répond fortement mais repart. 12h45 alors que le magnétophone est éteint ; chant proche et de l'autre côté du filet. Nous espérons faire venir l'oiseau en repassant son chant, il répond à nouveau mais repart. A nouveau observation de l'oiseau bagué en rouge avec sa femelle, nous sommes à environ 250 m de la fenêtre, lieu de son baguage. 14h05 réponse d'1 puis de 2 chanteurs. 14h45 capture d'un Zosterops blanc que nous photographions pour montrer sa face jaune de nectar, preuve qu'il se nourrit ainsi. 14h48, 1 mâle de TT passe au-dessus du chemin puis 1 chanteur de l'autre côté, nous remettons le magnéto, réponse quasi immédiate et plus rien.

Après avoir recherché et trouvé un nouvel endroit favorable, mise en place d'un filet de 6m avec leurre placé tout près et magnétophone bien caché dessous. Mise en route à 15h55, nous décidons d'aller nous cacher plus loin et de venir voir tout les 1/4 d'heure. 2 TT répondent rapidement, ensuite plus de réponse. Remontage d'un filet de 12m à l'endroit même où J.M. Thiollay, G. Rocamora et Jean-Michel Probst ont pris 2 TT en août 97, 17h20 lancement du magnéto, 18h30 capture d'1 Zosterops blanc, plusieurs TT tournent autour du filet sans chanter, 18h30 démontage et retour au gîte au pas de course.

Lundi 24. Nous retournons au même endroit, nous sommes prêts à 7h35, aussitôt 1 Zosterops vert se prend. Nous entendons jusqu'à 4 TT en même temps. 8h20 déplacement du leurre pour le mettre plus en évidence. Nous capturons un Tec-tec. 9h00 déplacement du filet pour le mettre sur le col, nous pensons que cet emplacement est idéal, mais pas l'heure. 9h34 prise d'1 Zosterops blanc, 10h15 démontage et retour sur Mamode camp où nous retrouvons le permanent Papangue qui nous ramène à St Denis.

Après nous être restaurés et lavés, nous réfléchissons sur ce que nous avons fait pendant ces 3 jours et surtout ce que nous devons modifier ou essayer pour réussir la capture !

- Ne pas mettre de leurre.
- Monter au moins 2 filets en formant un angle si possible droit, pour capturer les oiseaux qui ont évité le filet en le contournant.
- Cacher au maximum le haut-parleur
- Monter si possible 3 ou 4 filets à la suite ou proches les uns des autres.
- Essayer aux premières et dernières heures du jour.

- Essayer la nuit car les insectes mangés par le TT peuvent être nocturnes<sup>1</sup>.
- Essayer de trouver un nid afin de récupérer des fientes et des pelotes, leurs analyses permettraient de connaître leurs proies principales et expliqueraient peut-être mieux le statut du TT.

Mardi 25. Nous allons à l'insectarium du port. Une discussion à propos du TT s'établit avec l'entomologiste Christian Guillermet, son collègue Samuel Couteyen et nous-même ; il en ressort qu'une étude des insectes des plaines d'Affouches et des Chicots ainsi qu'une étude botanique aideraient beaucoup à la compréhension de l'éthologie du TT. Pour cela ils sont prêts à collaborer, ils pensent que la Faculté de la Réunion serait intéressée, une convention pourrait être envisagée.

Ils pensent également qu'une aide logistique pourrait nous être apportée par l'armée grâce aux hélicoptères, Christian à déjà bénéficié de ce genre d'aide. Il faut contacter suffisamment à l'avance le général commandant à la Réunion. Les hélicoptères de l'armée doivent effectuer un nombre d'heures de vol minimum et de ce fait, souvent ils volent sans autre raison importante que de tester la fiabilité de leur matériel ; leur permettre d'en avoir une bonne est un service à leur rendre, et la recherche scientifique est une raison bien appréciée. Un camp de base simple pourrait être installé plus près des zones intéressantes afin de limiter nos déplacements, et surtout d'être sur place aux heures intéressantes : tôt et tard.

Achat de matériel : 4 perches télescopiques en aluminium, plus hautes que celles que nous avons. Pour faciliter le montage des filets à l'intérieur de la forêt, nous achetons une machette et une lime pour l'affûter, une scie pour dégager des petits arbres ou des branches indispensables dans presque tous les cas.

Du fait de l'obligation de prendre nos repas du soir à 19h précises dans le gîte d'étape proche, nous prévoyons d'emmener avec nous notre approvisionnement pour 7 jours, ainsi nous serons autonomes pour pouvoir rester plus tard le soir et même la nuit sans être obligés de courir pour rentrer à l'heure. Nous prévoyons d'emmener le magnétophone à bande pour augmenter nos possibilités de repasse. (nos sacs à dos sont très lourds !).

Georges Montet, responsable de la zone de la Plaine des Chicots à l'ONF est d'accord pour nous emmener le lendemain matin, il nous demande de faire un courrier d'information au directeur de l'ONF pour le prévenir de notre présence et lui expliquer ce que nous faisons. Nous en profiterons pour le remercier de mettre à notre disposition le refuge de la plaine des Chicots, ainsi que l'aide non négligeable de G. Montet qui nous transporte régulièrement.

Mercredi 26. Départ de Mamode camp, à la "Porte aux Cerfs" nous empruntons un sentier de braconniers, montage d'un filet de 12 m avec les nouvelles perches, elles ont l'avantage d'être plus hautes du fait des 3 éléments mais un embout collé empêche de les enfoncer dans le sol. C'est un Merle qui répond aux appels du magnéto, nous capturons un Zosterops vert, aucune réponse de TT. Nous démontons vers 14h et repartons, avant la fenêtre nous dégaugeons deux endroits proches, en pleine forêt, qui pourront chacun recevoir un filet de 6m. A la fenêtre, nous installons 2 filets de 6 m et 1 de 12 m bout à bout en zigzag, réponse lointaine et pratiquement immédiate de TT à notre émission sonore mais sans approche. Capture d'un Zosterops vert, départ vers 19h15 pendant le chemin nous notons quelques contacts sonores.

Jeudi 27. Levé à 4h40 montage d'un filet de 12 m pas loin de la fenêtre, cette fois nous observons des passages proches et **voyons le TT bagué en vert**. L'un de nous (JMP) le suit comme il peut, son parcours correspond au territoire supposé du TT bagué en rouge, cela démontre que les territoires se superposent ! Malgré une longue attente et des réponses plus ou moins proches par le chant, plus de contact visuel, nouveau montage plus loin et capture d'1 Zosterops vert puis d'1 Zosterops blanc. Nous décidons de monter 4 filets à la fenêtre, dont 3 bout à bout (6-12-6 m) et un autre de 12 m parallèle à ce mur et plus bas. Réponse immédiate de 2 TT, 2 Zosterops blanc se prennent, 16h nous attendons toujours. Nous sommes contents des observations de la journée ; ce que nous pensions concernant le territoire des TT reste valable une partie de l'année, mais change au moment de la nidification.

Nous décidons de rester au moins jusqu'à 19h.

16h10 : 1 Merle pays est pris et 5 minutes plus tard, 1 Zosterops blanc.

**17h00 : nous capturons le Tuit-tuit bagué en vert.** Il est, apparemment en bonne santé, son poids est de 36 g, sa longueur d'aile de 100 mm, soit 1 mm de moins et 5.5 g de plus que lors de sa capture le 29 août. L'iris est brun foncé. Nous prenons de nombreuses photos, il s'envole sans problème pour notre plus grand plaisir. Nous aurions préféré une capture plutôt qu'une recapture, mais nous sommes quand même satisfaits. Nous pensons que cette capture est surtout due à la chance. Au bout d'un moment plus ou moins long selon la densité de TT de l'endroit, la repasse devient inopérante. Démontage juste avant la nuit, sans avoir eu de réponses proches à nos émissions. Les perches sont cachées

---

<sup>1</sup> Cependant, Jean-Michel Probst qui a dormi souvent dans des zones susceptibles d'avoir des nids, quand il les recherchait, a constaté que les oiseaux étaient calmes la nuit.

sur place. Au début de notre marche, assez régulièrement 1 TT chante, le retour à la lampe électrique se fait sans rencontrer de Tangue comme nous l'espérons.

Vendredi 28. 300 m plus haut que la fenêtre nous montons un filet de 12 m, et 100 m plus haut 1 de 6m et 1 de 12 sont montés bout à bout. 3 Zosterops se prennent dont 1 que nous démêlons avec beaucoup de difficultés. A nouveau les réponses sont rapides mais assez lointaines.

Nous sommes de plus en plus convaincus que la repasse ne sert pratiquement à rien, seulement à les exciter un peu. Si certains oiseaux ont été effectivement pris, c'était probablement parce que le filet se trouvait par hasard sur leur trajectoire. Il nous faut trouver une autre technique. Une discussion avec des braconniers serait certainement profitable, évidemment cette démarche n'est pas simple et une réflexion préalable sera indispensable. De toutes façons une rencontre avec eux me paraît incontournable. Ils sont trop impliqués pour les prélèvements de la faune et de la flore dans les endroits où vivent les TT, pour faire comme s'ils n'existaient pas, ou comme si leurs prélèvements étaient négligeables. JMP en a rencontré un ce matin. Sur les quelques phrases échangées, on a pu constater qu'il s'agissait de quelqu'un qui connaissait bien la faune en général et ornithologique en particulier, notamment le Merle pays et justement le Tuit-tuit.

Anthony Cheke, d'origine anglaise, travaille sur la faune des Mascareignes, il a publié 6 articles sur le TT, il avance l'hypothèse que le TT pourrait être atteint d'un virus qui l'empêcherait de vivre dans d'autres forêts de l'île, seules celles des plaines des Chicots et d'Affouches ont une hygrométrie qui leur est particulière du fait de leurs expositions et de leurs altitudes. Ce virus serait inopérant seulement dans les lieux où vit actuellement le TT, mais pas ailleurs, dans des forêts qui pourtant paraissent semblables et même mieux fournies en insectes. Pour affirmer cette hypothèse il propose de prélever du sang à l'occasion d'une capture et d'en faire une analyse la plus complète possible, pour le moment cela n'a pas été fait.

Pour augmenter nos chances de capture, nous décidons de nous séparer, tout en restant à portée de voix en cas de besoin. L'un de nous (JC) monte 1 filet de 12 m près de l'Azalée en fleurs au-dessus de la fenêtre, 1 seule réponse timide, 1 heure plus tard le filet est démonté pour aller plus bas, arrivé à la fenêtre un TT chante. Le brouillard devient épais et, par moments, cache efficacement le filet, aussi, le filet est tendu exactement au même endroit que la veille, où nous avons capturé le TT bagué en vert. Le soleil revient et plus du tout de contact sonore. JC repart encore plus bas, le braconnier qui a parlé avec JMP ce matin, passe avec son chien, son sac à dos est bien plein! il salue aimablement et regarde en passant le filet japonais et le magnétophone. Avant de tendre le filet, 1TT chantait non loin de là. Le magnétophone l'ayant fait venir le filet est monté rapidement. Le TT répond immédiatement, il est tout proche mais 3 minutes plus tard il chante au loin puis plus rien. Comme s'il s'était aperçu du stratagème, et qu'il était parti ailleurs. Une 1/2 heure plus tard une écoute est réalisée plus bas que les Cryptomérias quelques réponses au loin puis plus rien. 17h37, le filet est démonté et nous nous rejoignons avec la même expérience et le même constat. Un braconnier nous a tout de même entretenus de son expérience intéressante, ce dernier a expliqué que nous aurions beaucoup plus de succès avec de la glu, et nous en a donné un échantillon pour que nous puissions faire des essais !!!

Samedi 29. L'un de nous (JC) reste au refuge soigner une migraine douloureuse. Deux filets sont installés à la plaine d'Affouches (un filet de 9 m et un autre de 12 m). 1 TT est passé au-dessus du filet et 1 autre à côté, sans plus de succès.

Dimanche 30. Nous allons dans les mêmes coins que la veille. Nous capturons un Zostérops blanc et entendons des réponses proches de 2 TT. Tandis que JMP essaie de les voir de plus près, JC se repose près du filet, une crise de paludisme s'annonce. La remontée au refuge est difficile et il faut envisager sérieusement de faire appel à un hélicoptère pour redescendre.

Lundi 1er décembre. JMP a rendez-vous avec le garde-chasse, il doit lui montrer des coupes qui ont été faites dans la forêt afin que les chasseurs puissent tuer des Cerfs. Il a entendu des TT et doit nous montrer ces endroits. JC reste au refuge et se repose, la crise de palu s'atténue. Le temps est très couvert, parfois il pleut, et de ce fait le garde-chasse n'est pas venu ! En fin d'après-midi, une promenade de remise en forme nous conduit sur le chemin de "la Roche Écrite", nous observons une famille de Caille Malgache, aucun contact sonore avec le TT, ce qui, à priori, est normal ; il n'a, à cette époque, jamais été noté à cette altitude.

Mardi 2. Lever plus tard, la crise de palu de JC est terminée, nous allons à "Dos d'âne" vers la plaine d'Affouches. Étant donné la faible hauteur des arbres, nous avons quelques espoirs. Nous montons 1 filet de 12 m sur une crête en bordure du cirque de Mafate. Quelques réponses de Merle pays et des TT chantent de chaque côté du filet, mais pas d'approche. Nous devons être trop loin de leurs nids. L'attente commence, nous cassons la croûte, et le manque de réponse nous fait démonter pour aller sur une autre crête. Mais, au moment de partir un TT chante tout près de nous, nous décidons de remonter le filet rapidement et lançons le magnétophone. Deux minutes plus tard à **14h45 1 Tuit-tuit mâle est pris** dans la poche inférieure. Il reçoit à la patte droite une bague Muséum : SA 946021.

Patte gauche : 1 bague blanche (W)

Son poids est de 33 g, la longueur de l'aile pliée mesure 99 mm.

C'est un adulte qui n'est pas en mue ; son indice d'adiposité est de 2.

Nous le relâchons à 14h55, il part en vol direct, se pose quelques mètres plus loin, lisse ses plumes, envoie un cri qui pourrait être de mécontentement et s'envole au loin.

Nous laissons le filet encore une demi-heure puis nous le retendons à la "porte aux Cerfs", 2 TT répondent de part et d'autre du filet mais ne s'approchent pas, JC repart en premier, JMP reste un peu plus longtemps et voit par deux fois de suite 1 TT rebondir sur le filet gonflé par le vent.

Mercredi 3. Jour de la redescente sur St Denis, rangement du gîte et départ par le sentier de "Bois de Nèfle", vers 10h nous montons le filet sans résultat, aucune réponse. Le temps est très couvert, il pleut par intermittence. Observation et photos de l'oiseau la vierge *Terpsiphone bourbonensis*. Nous rejoignons en bus notre domicile à Sainte Clotilde.

## Bibliographie

- BARRE, N. 1983. Distribution et abondance des oiseaux terrestres de l'île de la Réunion (Océan Indien). Rev. Ecol. 37 : 41-85.
- BARRE, N. ; BARAU, A. et JOUANIN, C. 1996. Oiseaux de La Réunion. Les éditions du Pacifique, 1-207.
- CHEKE, A. S. 1976. Le Tuit-tuit, oiseau rarissime de la Réunion. British Ornithologists' Union Mascarene Islands Expedition, Conservation Memorandum N°2. 16pp.
- CHEKE, A. S. 1987a. An ecological history of the Mascarene Islands, with particular reference to extinctions and introductions of land vertebrates. In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press, U.K : 6-100.
- CHEKE, A. S. 1987b. The ecology of the surviving nature land birds of Réunion. In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press : 301-358.
- PROBST, J-M. 1990. Premières observations cartographiques sur la distribution du Tuit-tuit ou Merle blanc *Coracina newtoni* à la Plaine des Chicots. MWAF, 1-4.
- PROBST, J-M. 1993. Recherches bibliographiques et études préliminaires sur la densité et la biologie de l'oiseau endémique menacé : *Coracina newtoni* Pollen, 1866, Ile de La Réunion, Océan Indien.
- PROBST, J-M et THIOLLAY, J.M. 1996. Écologie et conservation de l'Échenilleur de La Réunion (Tuit-tuit), *Coracina newtoni*. Bull. Phaethon, 6 : 89-93.
- PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. azalées, 1-168.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 10.

## Observations ornithologiques complémentaires

Jacques COATMEUR\*

\* CNRS/URA, Laboratoire d'écologie, 46 rue d'Ulm, 75 230 Paris Cedex 05

Jeudi 4 : visite au Muséum de St Denis, rencontre de Mathieu Lecorre et Sonia Ribes, nous échangeons sur les dernières nouvelles et rencontres. Quelques-unes de mes photos ont servi à illustrer des articles ou posters ; Sonia Ribes me demande de lui en envoyer de nouvelles, elle me dédommage du premier envoi par le don de 10 films 36 vues.

Visite à l'ONF où Jean-Michel Probst a quelques points à régler. Nous avons également besoin de données forestières sur des parcelles de Tamarins qui sont en régénération sur le territoire du Tuit-tuit. Puis nous allons à la météo où nous obtenons facilement les renseignements souhaités : relevés journaliers d'un an des températures et de la pluviométrie sur 4 points stratégiques de l'île, ainsi que des informations spécifiques aux besoins de la thèse de Jean-Michel. Plusieurs visites à la DIREN nous amènent devant une porte toujours close.

Pendant les trois derniers jours, lors d'une balade au volcan, nous constatons qu'en fin de journée, après le départ des touristes, dans la partie du sentier qui, au début, descend de façon abrupte, des Moutardiers *Serinus canicollis* viennent se nourrir, ils sont alors facilement approchables et « photographiables ».

Au "Cap méchant" suivant scrupuleusement les indications données par Jean-Michel, nous longeons la falaise à la recherche des Noddis bruns *Anous stolidus*, aucune observation à l'aller ; au retour un individu se toilette sur un reposoir garni de fientes, il part rapidement suivi par un deuxième oiseau, je compte environ 20 sites fientés.

À "Grande Anse" je retrouve aisément la zone de nidification du Puffin du Pacifique *Puffinus pacificus* découverte par Jean-Michel Probst mais aucun indice de présence, pas de fiente devant les terriers, pas d'odeur caractéristique, pas de cris plaintifs dénonçant la présence de poussins. Je n'ai pas vu ni entendu un seul oiseau, bien que je sois resté jusqu'à 23h. Ce site a manifestement été déserté. Le sentier est bien marqué, laissant supposer qu'il est souvent emprunté ; des barrières empêchent le passage de vélo tout terrain, elles ont été mises en place à deux endroits. Des Bulbuls orphée *Pycnonotus jocosus* sont cantonnés aux environs.

À "Manapany" nous avons pu facilement observer des Geckos verts *Phelsuma inexpectata* dans les jardins de l'hôtel "Au lézard vert", il n'y a plus de terrain vague autour de l'hôtel, l'aménagement est maintenant très urbanisé : routes et maisons. Nous avons noté la présence du Bulbul orphée.

Nous observons deux Papangues *Circus maillardi*, un à Sainte Rose, vu depuis le restaurant ou niche un Moineau domestique *Passer domesticus* au dessus de la terrasse et très bien accepté par les consommateurs et un autre, mâle, en chasse à trente mètres au-dessus de la route à "Bras-Panon".



Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 11-12.

## Nouvelles observations sur le comportement et les colorations variables de l'Agame des colons *Agama agama* (Linnaeus)

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, B.P. 279,  
97 827 LE PORT cedex

### Introduction

L'Agame des colons, appelé encore Agame africain, a été récemment découvert à La Réunion (Guillemet, Couteyen & Probst, 1998 ; Probst, 1999). Quatre individus (2 femelles et 2 juvéniles) ont été capturés et observés dans les terrariums du Port, tandis que deux individus trouvés morts (1 mâle adulte et 1 juvénile) ont été conservés en alcool à l'Insectarium. Notons au passage que l'individu femelle élevé en terrarium a perdu sa coloration originelle. Comme la plupart des reptiles, l'absence d'éclairage naturel et pour cette espèce des milieux arides, le milieu de captivité sans doute trop humide, modifient la pigmentation du spécimen. Notons que les taches jaune orangé réapparaissent aussitôt après quelques minutes d'exposition au soleil.

### Descriptions complémentaires

En décembre 1998, lors de la découverte de la population d'Agame africain, les mâles adultes étaient immédiatement reconnaissables à leurs deux marques rouges plus ou moins orangées et étalées : l'une enveloppait la tête jusqu'aux membres supérieurs et l'autre était localisée du milieu de la queue jusqu'à son extrémité. Le reste du corps était brun, plus ou moins teinté de gris pâle ou de gris foncé suivant l'humeur des individus.

Dès le mois de mars, certains mâles changent progressivement de couleur. Ce changement de coloration est devenu nettement perceptible en juillet août. Les parties colorées initialement en rouge (de la tête et la queue) se sont transformées en jaune ocre. Le corps est devenu plus foncé, parfois teinté de bleu nuit, presque noir.

La femelle qui était brune, teintée de gris (avec des teintes moins contrastées que le mâle) portait également une bande longitudinale orangée sur les flancs. La coloration orangée est devenue progressivement plus pâle puis jaune clair.

Pendant cette période, les sub-adultes et les jeunes n'ont pas changé : la tête bariolée de lignes jaunes à vert pâle, parfois avec le dessus de la tête pointillé de vert et avec un trait jaune sur les flancs.

### Observations sur le terrain

Au niveau comportemental, nous avons nettement pu remarquer l'importance du territoire chez les mâles. Ils se répartissent chacun une partie d'un territoire comprenant un point haut (un galet, une souche d'arbre, un muret, etc.) qu'ils surveillent quasi constamment. Ainsi postés sur un promontoire, les hochements de la tête en dressant le haut du corps sont fréquents et semblent être une démonstration territoriale.

Les femelles et les juvéniles semblent plus libres et évoluent parfois d'un territoire à l'autre sans en être importunés.

D'après nos différentes observations réalisées entre décembre 98 et septembre 99, le noyau le plus important de la population se rencontre dans le Port Est. Seize mâles adultes ont été recensés rien que dans l'enceinte portuaire. Deux individus mâles ont été observés plusieurs fois le long de la piste d'envol de Félix ULM. Un dans la savane près de l'Insectarium et un autre dans la zone de RHI du centre ville. Sur la Commune du Port, nous comptabilisons un total de 29 mâles adultes observés, il en existe toutefois probablement trois à quatre fois plus. On peut estimer la population à environ 150 individus adultes entre le parcours de santé à l'Ouest du port jusqu'à la ravine à Marquet.

Sur la commune de La Possession l'estimation est plus difficile. Des individus ont été remarqués le long du littoral : sur la rive droite de la ravine à Marquet, sur le stade de Football, dans un jardin particulier au centre de l'agglomération

et à 100 mètres d'altitude sur la route de la Ravine à Malheur. Sur le littoral, l'Agame des Colons semble peu commun puisque les observations visuelles sont peu fréquentes. Sa population est nettement plus disséminée que dans l'enceinte portuaire de la ville du Port. Il est probable que cette commune accueille une population plus jeune. Un seul mâle a été observé sur le littoral et un autre, mort a été récolté à 90 mètres d'altitude. L'estimation totale de la Commune de La Possession est plus difficile à estimer. Elle doit au minimum abriter une population de 10 à 20 mâles adultes.

Enfin, notons que la population de l'étang de Saint-Paul où plusieurs lâchers ont été effectués n'a pas été retrouvée.

Il serait intéressant de dresser une carte de répartition de cette espèce et d'estimer au plus près l'effectif total de la population.

## Bibliographie

AUERBACH, R. 1988. Reptiles and Amphibians of Botswana. Johannesburg.

BRANCH, B. 1994. Snakes and other reptiles of southern africa - Field guide. Struik Publ. Cape Town, 1-328.

PROBST, J-M. 1999. Catalogue des vertébrés de La Réunion, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères se reproduisant sur l'île. Rap. DIREN, 1-170.

GUILLERMET, C.W.W. ; COUTEYEN, S. & PROBST, J.M.1998. Une nouvelle espèce de reptile naturalisée à La Réunion : L'Agame des colons *Agama agama*. (Linnaeus). Bull. Phaethon, vol. 8 : 67-69.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 13-15.

## Bilan des observations de tortues marines effectué par la flotille des palangriers réunionnais (1996-1998)

François Poisson\*

\*Délégation IFREMER de La Réunion, 97 420 Le Port

### Introduction

Dans le cadre de son suivi sur l'activité de la flotille des palangriers opérant à partir de La Réunion dans la zone Sud Ouest de l'Océan Indien, la station IFREMER a mis à disposition de toutes les unités de pêche des carnets d'observations. Y figurent : les positions géographiques de la ligne, le nombre d'hameçons mouillés et de leurres lumineux employés, les heures de début et de fin de filage et les heures de début et fin de virage de la ligne, le nombre de poissons capturés classés par espèce ou groupes d'espèces et leurs poids estimés sont reportés pour chacun des filages.

Les conditions météorologiques et environnementales sont aussi indiquées. Il est par ailleurs demandé aux patrons de pêche d'indiquer le nombre de poissons attaqués par les requins ou mammifères marins après capture, et de mentionner si des tortues ont été observées.

### Répartition des tortues marines

Les principales tortues visitant la zone de l'Océan Indien sont la Tortue verte *Chelonia mydas*, la tortue à écailles *Eretmochelys imbricata*, la Tortue caouanne *Caretta caretta*, la Tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea* et la Tortue luth *Dermochelys coriacea* (Hughes, 1974a, 1974b ; Probst, 1997 ; Roos, Ciccione, Pelletier & René, 1999).

Des fiches d'identification des espèces les plus communes dans cette région sont également fournies. Ces carnets sont collectés à fréquences régulières auprès des armements et patrons de pêche. Ils ont ainsi permis de dresser un bilan sur les observations effectuées depuis le second trimestre de 1996, jusqu'à la fin de l'année 1998. Concernant les tortues non identifiées, il pourrait s'agir de la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ou encore de la Tortue Caret (*Caretta caretta*).

Le tableau 1 reprend les observations des palangriers réunionnais et les trois cartes de répartition indiquent la position des trois espèces déterminées.

	Tortues vertes	Tortues luth	Tortues à écailles	non identifiées
1996	0	4	0	0
1997	2	21	17	2
1998	3	8	3	6

Tableau 1 : Nombre d'observations de Tortues effectuées  
par la flotille des palangriers réunionnais

### Bibliographie

HUGHES, G.R. 1974a. The sea turtles of south east Africa. I. Status, morphology and distribution. Invest. Rep. Oceanogr. Res. Inst. Durban, 35, 1-144.

- HUGHES, G.R. 1974b. The sea turtles of south east Africa. II. The biology of the Tongaland Loggerhead Turtle. *Caretta caretta* L. with comments on the Leather-back turtle *Dermochelys coriacea* L. and the Green turtle *Chelonia mydas* L. in the study region, Invest. Rep. Oceanogr. Res. Inst. Durban, 36, 1-96.
- PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. azalées, 1-168.
- ROOS, D. ; CICCIONE, S. ; PELLETIER, D. & RENÉ, F. 1999. Programme régional d'étude et de préservation de tortue marines – Populations – migration – génétique. Centre d'étude et de découverte des tortues marines de La Réunion/IFREMER/Région Réunion, 1-72.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 16-21.

## Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée aux oiseaux endémiques et indigènes de l'île de La Réunion

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, B.P. 279, 97 827 LE PORT cedex

Cet essai est basé sur le résultat des points d'écoute ornithologiques réalisés lors de plus de 10 ans d'études de terrain sur l'île<sup>1</sup>. Il fait suite à des échanges d'informations avec deux passionnés d'ornithologie, François Sueur et Jacques Trouvilliez, de passage dans notre île. Cet article synthétise les connaissances sur les estimations des diverses populations d'oiseaux autochtones (Barré, 1983 ; Probst, 1997). Nous avons également consulté les cartes de répartition des espèces indigènes nicheuses, actuellement en phase terminale de réalisation<sup>2</sup>. Il est bien entendu que la valeur patrimoniale obtenue pour chaque espèce proposée ici n'est qu'un outil supplémentaire afin de focaliser l'attention sur les espèces les plus importantes du point de vue de la biodiversité.

Notons que la plupart des oiseaux autochtones (endémiques et indigènes) peuvent être désignés comme « espèce témoin » pour caractériser la valeur patrimoniale d'un milieu. En effet, la majorité de ces oiseaux est sensible aux changements de milieux naturels. La simple présence de ces espèces autochtones indique donc souvent un espace naturel préservé ou, pour le moins, un milieu naturel contenant encore des espèces végétales indigènes. Le principe de classement des habitats en rapport avec la présence des oiseaux qui y ont été répertoriés est basé sur trois constats :

- Le statut de l'espèce présente (endémique, indigène),
- La répartition de l'espèce dans l'île (localisation unique, littorale, commune, etc.),
- L'effectif de leur population dans l'île (de 1 à plus de 200 000 individus).

### Méthodologie

Les oiseaux endémiques, indigènes et donc tous ceux qui présentent un fort intérêt patrimonial sont classés comme suit :

- Les oiseaux endémiques (espèces et sous-espèces) de La Réunion (1<sup>ère</sup> priorité)
- Les oiseaux endémiques des Mascareignes et des îles éparses (2<sup>ème</sup> priorité)
- Les oiseaux endémiques des Mascareignes et de Madagascar (3<sup>ème</sup> priorité).

Plus une espèce a un effectif faible, plus elle est vulnérable. Pour les espèces autochtones, la note de la valeur patrimoniale tiendra compte du statut de l'oiseau, de sa position dans la systématique : espèce (E) ou sous-espèce (SE), et des effectifs de chaque population.

Dans un deuxième temps, la distribution de l'oiseau autochtone sera également prise en compte. Ainsi une espèce endémique de La Réunion est déclarée E1, une espèce endémique des Mascareignes est notée E2 et une espèce endémique de la région Afro-malgache est désignée E3. Le code de détermination des espèces indigènes étant N.

Le tableau 1, ci-après, indique les valeurs patrimoniales des espèces et permet de les classer suivant leur statut et leur effectif de population. Pour des raisons évidentes de simplification du système, nous avons suivi les codes utilisés par la Ligue de Protection des Oiseaux et Bird Life International, désignant le degré de menace des espèces.

Statut	Endémique Réunion E1/SE1	Endémique Mascareigne E2/SE2	Endémique Afromalgache E3/SE3	Indigène Pantropical N
jusqu'à 1 500 ind.	+10 +9,5	+8 +7,5	+6 +5,5	+5
>1 500 à 10 000 ind.	+9 +8,5	+7 +6,5	+5 +4,5	+4

<sup>1</sup> Ce qui correspond à plus de 50 études d'impact et plus de 100 articles sur l'avifaune de l'île.

<sup>2</sup> Le fichier « Faune de La Réunion » de Nature & Patrimoine est maintenant attaché à un système d'information géographique qui présente les cartes de répartition de l'ensemble des vertébrés de La Réunion.

>10 000 à 50 000 ind.	+8 +7,5	+6 +5,5	+4 +3,5	+3
>50 000 à 200 000 ind.	+7 +6,5	+5 +4,5	+3 +2,5	+2
> 200 000 ind.	+6 +5,5	+4 +3,5	+2 +1,5	+1

Tableau 1 : Valeur patrimoniale des espèces nicheuses autochtones et introduites en fonction de leur statut et de leur effectif

Des 30 oiseaux autochtones de La Réunion (Jouanin, 1973 ; Abhaya, 1995 ; Probst, 1999) il ne reste plus que 18 espèces survivantes. Aujourd'hui, l'avifaune typique de l'île de La Réunion possède 9 oiseaux endémiques (6 espèces et 3 sous-espèces) et 8 oiseaux indigènes. Chaque espèce désignée ci-après porte un code qui désigne à la fois son statut mais qui renseigne aussi sur le premier degré de sa valeur patrimoniale. Du point de vue de la biodiversité mondiale, une espèce classée en E1 sera plus remarquable qu'une autre classée en SE1, puis en E2, SE2, SE3, jusqu'à l'espèce classée en N qui fait également partie du patrimoine biologique, à préserver en priorité.

#### 6 Oiseaux endémiques de La Réunion (espèces)

Pétrel noir	La Réunion	E1
Pétrel de Barau	La Réunion	E1
Tuit-tuit	La Réunion	E1
Tec-tec	La Réunion	E1
Merle	La Réunion	E1
Oiseau vert	La Réunion	E1

#### 3 Oiseaux endémiques de La Réunion (sous-espèces)

Papangue	La Réunion	SE1
Oiseau la vierge	La Réunion	SE1
Oiseau blanc	La Réunion	SE1

#### 2 Oiseaux endémiques des Mascareignes (espèces et sous-espèces)

Salangane	Mascareignes	E2
Hirondelle de Bourbon	Mascareignes	SE2

#### 4 Oiseaux endémiques de la zone Afro-malgache (sous-espèces)

Puffin de Baillon	Afro-Malgache	SE3
Butor	Afro-Malgache	SE3
Poule d'eau	Afro-Malgache	SE3
Tourterelle malgache	Afro-Malgache	SE3

#### 3 Oiseaux indigènes (espèces et sous-espèces)

Puffin du Pacifique	Pantropical	N
Paille-en-queue	Pantropical	N
Noddi brun	Pantropical	N

## Résultats

Nous avons ensuite appliqué ce classement pour l'ensemble des 18 espèces autochtones nicheuses de notre département. Le résultat est plutôt satisfaisant et permet aussitôt de désigner les espèces à fort degré patrimonial. Le tableau 2, ci-après, donne pour chaque oiseau sa note patrimoniale. Notons que cette note n'est qu'indicative, elle n'est pas figée et peut changer au gré des fluctuations des populations, voire d'un changement de statut. Un oiseau endémique de la zone Afro-malgache comme le Puffin de Baillon (SE3) peut subitement devenir une espèce endémique de La Réunion (SE1) à la suite de sa disparition à Europa.

Espèce	Statut	Effectif	Note patrimoniale
<i>Pseudobulweria aterrima</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Pterodroma barau</i>	E1	10 000-50 000	+8
<i>Puffinus pacificus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	SE3	1 500-10 000	+4,5

Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée  
aux oiseaux endémiques et indigènes de l'île de La Réunion  
J.M. Probst

<i>Phaethon lepturus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Butorides striatus rutenbergi</i>	SE3	- de 1 500	+5,5
<i>Circus maillardi maillardi</i>	SE1	- de 1500	+8,5
<i>Gallinula chloropus</i>	SE3	- de 1 500	+5,5
<i>Anous stolidus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Streptopelia picturata</i>	N	1 500-10 000	+4,5
<i>Collocalia francica</i>	E2	10 000-50 000	+6
<i>Coracina newtoni</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Terpsiphone bourbonnensis</i>	SE1	10 000-50 000	+7,5
<i>Saxicola tectes</i>	E1	50 000-200 000	+7
<i>Phedina borbonica</i>	SE2	- de 1 500	+7,5
<i>Hypsipetes borbonica</i>	E1	1 500-10 000	+9
<i>Zosterops borbonica</i>	SE1	>200 000	+5,5
<i>Zosterops olivacea</i>	E1	50 000-200 000	7

Tableau 2 : Note patrimoniale attribuée au 18 espèces autochtones en fonction du statut et de l'effectif des populations d'oiseaux nicheurs de La Réunion

Si l'on tient compte de ce premier classement de la biodiversité des espèces et de leur effectif, il apparaît aussitôt une urgence d'étude pour les 5 espèces ayant une note patrimoniale comprise entre 8 et 10 (pétrel noir, Tuit-tuit, Merle pays, Papangue et Pétrel de Barau). Si les 2 espèces les plus préoccupantes et urgentes à étudier dans les plus brefs délais sont bien connues : le Pétrel noir et le Tuit-tuit, les autres sont moins connues des services et associations liés à la protection de l'environnement.

Pour plus de clarté, afin d'aider les décideurs et orienter les recherches sur les espèces les plus intéressantes du point de vue patrimonial, nous avons classé les espèces suivant leur note patrimoniale et en les plaçant dans les différents critères IUCN reconnus par la plupart des organismes de conservation de la nature et par la communauté scientifique (IUCN, 1994). Nous résumerons la définition des différents critères qui avaient déjà été exposés lors d'un d'article précédent (Abhaya, 1995 ; Probst & Louisin, 1998)

En : Espèce menacée d'extinction

1 L'espèce est considérée comme gravement menacée, ou comme telle, car sa population fait l'objet d'une réduction importante de ses effectifs (au moins 50% au cours des 10 dernières années).

2 Sa zone d'occurrence est estimée à moins de 5.000 km<sup>2</sup> ou zone de nidification à moins de 500 km<sup>2</sup>.

3 Sa population est estimée à moins de 2 500 individus matures.

<i>Pseudobulweria aterrima</i> (2&3)	E1	- de 1 500	+10
<i>Coracina newtoni</i> (2&3)	E1	- de 1 500	+10

E : Espèce en danger

1 La population est inférieure à 1.000 couples nicheurs et ses effectifs ou son aire de répartition à diminué de plus de 50% entre 1970 et 1990.

2 La population est inférieure à 250 couples nicheurs et ses effectifs ou son aire de répartition ont diminué de 20 à 50% entre 1970 et 1990.

3 La population est inférieure à 50 couples et ses effectifs ou son aire de répartition sont stables ou en diminution depuis 1970.

<i>Butorides striatus rutenbergi</i> (3)	SE3	- de 1 500	+5,5
--	-----	------------	------

Vu : Espèce vulnérable

1 La population est comprise entre 1.000 et 10.000 couples nicheurs<sup>1</sup> et ses effectifs ou son aire de répartition a diminué de plus de 50% entre 1970 et 1990.

<sup>1</sup> Notez au passage que ces critères utilisent la notion de « couple nicheur » et non « d'individu ».

2 La population est inférieure à 1.000 couples nicheurs et ses effectifs ou son aire de répartition ont diminué de 20 à 50% entre 1970 et 1990.

3 La population est inférieure à 250 couples et ses effectifs ou son aire de répartition sont stables ou en augmentation depuis 1970.

4 La population est inférieure à 50 couples et ses effectifs ou son aire de répartition sont en augmentation depuis 1970.

5 La population s'est installée récemment et reste vulnérable du fait de sa petite taille (population inférieure à 50 couples nicheurs).

<i>Circus maillardi maillardi</i> (3)	SE1	- de 1500	+8,5
---------------------------------------	-----	-----------	------

R : Espèce rare

Espèce dont la population est comprise entre 250 et 1.000 couples nicheurs et dont les effectifs ou l'aire de répartition sont stables ou en augmentation.

<i>Phaethon lepturus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Gallinula chloropus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Anous stolidus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Phedina borbonica</i>	SE2	- de 1 500	+7,5

LR : Espèce à faible risque

L'espèce est considérée comme taxon dit à « faible risque » lorsque son évaluation a montré qu'elle ne remplissait pas les critères précédents, mais qu'elle pouvait être classée dans trois sous-catégories (cd : Dépendant de mesures de conservation ; nt : quasi menacé ; Ic préoccupation mineure).

cd : Dépendant de mesures de conservation

<i>Pterodroma barau</i>	E1	10 000-50 000	+8
-------------------------	----	---------------	----

nt : quasi menacé

<i>Hypsipetes borbonica</i>	E1	1 500-10 000	+9
<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	SE3	1 500-10 000	+4,5

C : Espèce commune

Espèce indigène commune ne nécessitant pas de mesures conservatoires propres outre la conservation en l'état de son habitat.

<i>Terpsiphone bourbonnensis</i>	SE1	10 000-50 000	+7,5
<i>Saxicola tectes</i>	E1	50 000-200 000	+7
<i>Zosterops olivacea</i>	E1	50 000-200 000	7
<i>Collocalia francica</i>	E2	10 000-50 000	+6
<i>Zosterops borbonica</i>	SE1	>200 000	+5,5

I ou DD : Espèce à statut indéterminé

Espèce mal connue dont les effectifs et les tendances évolutives sont incertaines et sont susceptibles d'être rares, vulnérables ou en danger.

<i>Puffinus pacificus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Streptopelia picturata</i>	N	1 500-10 000	+4,5



## Conclusion

Dorénavant, il apparaît primordial d'intégrer ces nouvelles données dans les études d'impact sur l'environnement et de mener des études sur les espèces indigènes prioritaires, à savoir, celles ayant des notes patrimoniales hautes.

Espérons qu'à l'avenir, nous ne verrons plus les décideurs abandonner une étude d'un oiseau endémique au profit d'autres<sup>3</sup>, certes indigènes et donc intéressants à préserver, mais possédant une note patrimoniale moindre et donc moins intéressante du point de vue patrimoniale.

Les espèces endémiques de La Réunion font partie du patrimoine biologique mondial et il paraît évident que tout devrait être mis en œuvre pour sauver les plus menacées.

## Bibliographie

- ABHAYA, K. 1995. Un patrimoine à préserver : nos espèces d'oiseaux nicheurs endémiques les plus rares des Mascareignes. Bull. Phaethon, 1 : 35-43.
- BARRE, N. 1983. Distribution et abondance des oiseaux terrestres de l'île de la Réunion (Océan Indien). Rev. Ecol. 37 : 41-85.
- BARRE, N. ; BARAU, A. et JOUANIN, C. 1996. Oiseaux de La Réunion. Les éditions du Pacifique, 1-207.
- CHEKE, A. S. 1977. Recommandations pour la conservation des vertébrés des Mascareignes. Info Nature. Ile de la Réunion, 16 : 69-83.
- CHEKE, A.S. 1987. An ecological history of the Mascarene Islands, with particular reference to extinctions and introductions of land vertebrates. In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press, U.K : 5-89.
- CHEKE, A. S. 1987. The ecology of the surviving nature land-birds of Réunion. In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press : 301-358.
- DEL HOYO, J. ; ELLIOT, A. and SARGATAL, J. 1992. Handbook of the the birds of the world. Vol. 1. Ostrich to Ducks. ICPB/Lynx Production, Barcelona, 1-696.
- GRUCHET, H. 1989. Une faune décimée : celle des vertébrés terrestres indigènes de la Réunion. Iles et Archipels n°10 : 293-298.
- IUCN, 1993. Draft IUCN Red List Categories. Gland, Suisse.
- IUCN, 1994. Catégorie de l'IUCN pour les listes rouges – Préparées par la commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. Gland, Suisse, 1-22.
- JOUANIN, C. 1973. Les éléments autochtones de l'avifaune de la Réunion. Info Nature 9 : 108-110.
- PROBST, J-M. 1995. Fiche patrimoine naturel à protéger : Le Pétrel noir de Bourbon, oiseau marin endémique de La Réunion. Bull. Phaethon, 2 : 90-91.
- PROBST, J-M. 1996. Fiche patrimoine naturel à protéger : Le Pétrel de Barau ou Taillevent *Pterodroma barau* oiseau marin endémique de La Réunion. Bull. Phaethon, 3 : 39-40.
- PROBST, J-M. 1996. Fiche patrimoine naturel à protéger : La Papangue ou Busard de Maillard (*Circus maillardi*). Bull. Phaethon, 4 : 79-80.

---

<sup>3</sup> Le Programme « Oiseaux marins » devait étudier en priorité le Pétrel de Barau *Pterodroma barau* (Espèce vulnérable de 5<sup>ème</sup> rang d'après notre étude) et surtout le Pétrel noir *Pseudobulweria aterrima* (Espèce menacée d'extinction de 1<sup>er</sup> rang), des espèces classées « Critically endangered » par l'IUCN. Alors que c'était pour La Réunion, le moment de tout mettre en œuvre pour étudier ces espèces, ce programme a finalement fait l'objet d'une étude « complète » sur l'ensemble des 6 oiseaux marins nicheurs de La Réunion et finalement les projets d'études spécifiques initiaux des endémiques ont été fortement minimisés.

- PROBST, J-M. 1997. Fiche patrimoine naturel à protéger : L'Oiseau-la-vierge *Terpsiphone bourbonnensis*. Bulletin Phaethon, 5 : 49-50.
- PROBST, J-M. 1997. Fiche patrimoine naturel à préserver : Le Tec-tec ou Traquet de La Réunion. Bulletin Phaethon, 6 : 97-98.
- PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. Azalées, 1-168.
- PROBST, J-M. 1998. Fiche patrimoine naturel à protéger : Le Tuit-tuit ou Échenilleur de La Réunion (*Coracina newtoni*). Bull. Phaethon, 8 : 89-90.
- PROBST, J-M. 1999. Catalogue des vertébrés de La Réunion, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères se reproduisant sur l'île. Rap. DIREN, 1-170.
- PROBST, J-M. & LOUISIN 1998. Quelles sont les espèces d'oiseaux menacés à l'île de La Réunion ? Bull. Phaethon, 7 : 32-33.
- TURPIN, P. et STAUB, F. 1998. Oiseaux endémiques des Mascareignes. Haute Bibliophilie, Cilaos.

Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée  
aux oiseaux endémiques et indigènes de l'île de La Réunion  
J.M. Probst

Espèce	statut	effectifs	note patrimoniale
<i>Pseudobulweria aterrima</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Pterodroma barau</i>	E1	1 500-10 000	+9
<i>Puffinus pacificus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	SE2	1 500-10 000	+6,5
<i>Phaethon lepturus</i>	N	- 1 500 ind.	+5
<i>Butorides striatus rutenbergi</i>	SE3	- de 1 500	+5,5
<i>Circus maillardi maillardi</i>	SE1	- de 1500	9,5
<i>Francolinus pondicerianus</i>	I		
<i>Margaroperdix madagascarensis</i>	I		
<i>Coturnix coturnix</i>	I	5 000 ?	-2
<i>Coturnix chinensis</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Perdicula asiatica</i>	I		
<i>Gallus gallus</i>	I		
<i>Phasianus colchicus</i>	I		
<i>Turnix nigricollis</i>	I	+ 10 000	-3
<i>Gallinula chloropus</i>	N	500	+5
<i>Columba livia</i>	I	4 000 ?	-2
<i>Columba picturata</i>	N	1 300	+5
<i>Geopelia striata</i>	I	14 000	-3
<i>Collocalia francica</i>	SE2	+ 10 000	
<i>Coracina newtoni</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Terpsiphone bourbonnensis</i>	SE1		
<i>Saxicola tectes</i>	E1		
<i>Acridotheres tristis</i>	I	60 000	-4
<i>Phedina borbonica</i>	SE2		
<i>Pycnonotus jocosus</i>	I	50 000?	-8
<i>Hypsipetes borbonica</i>	E1		
<i>Zosterops borbonica</i>	SE1	450 000	+5,5
<i>Zosterops olivacea</i>	E1		
<i>Passer domesticus</i>	I	400 000	-5
<i>Ploceus cucullatus</i>	I	8 000	-7
<i>Foudia madagascariensis</i>	I	144 000	-4
<i>Vidua macroura</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Estrilda astrild</i>	I	116 000	-4
<i>Lonchura punctulata</i>	I	17 000	-3
<i>Serinus canicollis</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Serinus mozambicus</i>	I	- de 1 500	-1

tableau 2 : Note patrimoniale attribuée à chaque espèce en fonction du statut et de l'effectif des populations d'oiseaux nicheurs de La Réunion.





## Valeur patrimoniale des oiseaux nicheurs de La Réunion

Jean-Michel Probst\*

Cet essai est basé sur le résultat des points d'écoute avifaunistique réalisés lors de notre étude, sur les estimations de population d'oiseaux publiés (Barré, 1983 ; Probst, 1997) et les cartes de répartition des espèces nicheuses actuellement en cours de réalisation. Étant donné leur grande sensibilité aux changements de milieux naturels, les oiseaux sont désignés comme « espèce témoin » pour caractériser la valeur patrimoniale d'un milieu. Le principe de classement des habitats en rapport avec les espèces d'oiseaux qui y ont été répertoriées est basé sur trois constats :

- Le statut de l'espèce présente (endémique, indigène ou introduite),
- La répartition de l'espèce dans l'île,
- L'effectif de leur population dans l'île.

Les oiseaux endémiques et indigènes et donc à fort intérêt patrimonial sont classés comme suit :

- Les oiseaux endémiques (espèces et sous-espèces) de La Réunion (1<sup>ère</sup> priorité)
- Les oiseaux endémiques des Mascareignes et des îles éparses (2<sup>ème</sup> priorité)
- Les oiseaux endémiques des Mascareignes et de Madagascar (3<sup>ème</sup> priorité).

Bien que certaines espèces introduites sont actuellement en cours d'extinction ces espèces ne font pas partie de la liste des espèces menacées et aucun enjeu de conservation ne peut donc leur être attribué. Bien plus, certaines espèces entrent en compétition avec des espèces autochtones (Par. ex. Bulbul orphée). Ainsi, un signe positif est attribué aux espèces autochtones et un signe négatif aux espèces introduites.

Plus une espèce a un effectif faible, plus elle est vulnérable. Pour les espèces autochtones, la note de valeur patrimoniale tiendra compte du statut de l'oiseau de sa position dans la systématique, espèce (E) ou sous-espèce (SE), et des effectifs de chaque espèce. Dans un deuxième temps, la distribution de l'oiseau autochtone sera également pris en compte. Ainsi une espèce endémique de La Réunion est déclarée E1, une espèce endémique des Mascareignes est notée E2 et une espèce endémique de la région Afro-malgache est désignée E3.

Pour les espèces introduites, le caractère envahissant de certaines espèces sera pris en compte. La capacité de nuisance de ces espèces est proportionnelle en première approche à ses effectifs. La valeur patrimoniale sera donc proportionnelle aux effectifs. Aux vues de la distribution des effectifs des oiseaux terrestres de La Réunion, le classement suivant a été retenu.

Effectif	endémique E1/SE1	endémique E2/SE2	endémique E3/SE3	indigène N	introduit I	envahissant IE
jusqu'à 1 500 ind.	+10 +9,5	+8 +7,5	+6 +5,5	+5	-1	-6
>1 500 à 10 000 ind.	+9 +8,5	+7 +6,5	+5 +4,5	+4	-2	-7
>10 000 à 50 000 ind.	+8 +7,5	+6 +5,5	+4 +3,5	+3	-3	-8
>50 000 à 200 000 ind.	+7 +6,5	+5 +4,5	+3 +2,5	+2	-4	-9
> 200 000 ind.	+6 +5,5	+4 +3,5	+2 +1,5	+1	-5	-10

Tableau 1 : Valeur patrimoniale des espèces nicheuses autochtones et introduites  
en fonction de leur statut et de leur effectif.

Espèce	statut	effectifs	note patrimoniale
<i>Pseudobulweria aterrima</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Pterodroma barau</i>	E1	1 500-10 000	+9
<i>Puffinus pacificus</i>	N	- de 1 500	+5
<i>Puffinus lherminieri bailloni</i>	SE2	1 500-10 000	+6,5
<i>Phaéthon à brins blancs</i>	N	- 1 500 ind.	+5
<i>Butorides striatus rutenbergi</i>	SE3	- de 1 500	+5,5

Essai de détermination d'une valeur patrimoniale donnée  
aux oiseaux endémiques et indigènes de l'île de La Réunion  
J.M. Probst

<i>Circus maillardi maillardi</i>	SE1	- de 1500	9,5
<i>Francolinus pondicerianus</i>	I		
<i>Margaroperdix madagascarensis</i>	I		
<i>Coturnix coturnix</i>	I	5 000 ind. ?	-2
<i>Coturnix chinensis</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Perdicula asiatica</i>	I		
<i>Gallus gallus</i>	I		
<i>Phasianus colchicus</i>	I		
<i>Turnix nigricollis</i>	I	+ 10 000 ind.	-3
<i>Gallinula chloropus</i>	N	500 ind.	+5
<i>Columba livia</i>	I	4 000 ind. ?	-2
<i>Columba picturata</i>	N	1 300 ind.	+5
<i>Geopelia striata</i>	I	14 000 ind.	-3
<i>Collocalia francica</i>	SE2		
<i>Coracina newtoni</i>	E1	- de 1 500	+10
<i>Terpsiphone bourbonensis</i>	SE1		
<i>Saxicola tectes</i>	E1		
<i>Acridotheres tristis</i>	I	60 000 ind.	-4
<i>Phedina borbonica</i>	SE2		
<i>Pycnonotus jocosus</i>	I	50 000 ind. ?	-8
<i>Hypsipetes borbonica</i>	E1		
<i>Zosterops borbonica</i>	SE1	450 000 ind.	+5,5
<i>Zosterops olivacea</i>	E1		
<i>Passer domesticus</i>	I	400 000 ind.	-5
<i>Ploceus cucullatus</i>	I	8 000 ind.	-7
<i>Foudia madagascariensis</i>	I	144 000 ind.	-4
<i>Vidua macroura</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Estrilda astrild</i>	I	116 000 ind.	-4
<i>Lonchura punctulata</i>	I	17 000 ind.	-3
<i>Serinus canicollis</i>	I	- de 1 500	-1
<i>Serinus mozambicus</i>	I	- de 1 500	-1

tableau 2 : Note patrimoniale attribuée à chaque espèce en fonction du statut et de l'effectif des populations d'oiseaux nicheurs de La Réunion.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 22-23.

Fiche « patrimoine naturel à protéger »

## Le Merle pays *Hypsipetes borbonica*

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, 2 Allée Mangaron, Dos d'Ane, 97 419 La Possession

L'oiseau décrit ci-après est une espèce d'oiseau forestier de l'ordre des Passereaux. Il fait partie de la famille des Pycnonotidae qui contient 140 espèces dans le monde. Deux espèces se rencontrent à La Réunion : le Merle pays qui est endémique de La Réunion et une autre, introduite, le Bulbul orphée - *Pycnonotus jocosus* considérée comme une peste animale.

### MERLE PAYS

*Hypsipetes borbonicus* (Gmelin, 1789)

Français : Bulbul de La Réunion.

Anglais : Reunion Bulbul.

Allemand : Reunionbühl.

Distribution dans l'Océan Indien.

Espèce monotypique, endémique de l'île de La Réunion.

DESCRIPTION. Longueur : 22 cm. Poids : 51-57 g.

*Adulte*. Dimorphisme sexuel à peine perceptible (le mâle a une crête érectile légèrement plus haute dans l'axe longitudinal de la tête). Tête gris ardoisé à calotte noire érectile ; iris de l'œil blanc bleuté ; bec orange vif ; parties supérieures du dos, des ailes et de la queue, gris foncé mêlé de brun et de reflets gris vert ; ailes grises, teintées de brun ; parties ventrales grises, légèrement cendrées, s'éclaircissant progressivement vers le ventre, sous caudales blanc crème ; tarses et doigts jaunes.

*Immature*. Tête grise plus ronde (sans huppe érectile), iris noir ; plumage gris uniforme et écaillé de liserés blanc crème sur le dessus ; bec rose ; parties ventrales grises plus éclaircies et mouchetées de gris foncé ; tarses et doigts roses.

IDENTIFICATION. Oiseau forestier gris noir de taille moyenne avec un bec et des pattes jaune orange. Mesures de l'oiseau en main : Aile : 111-118 mm (mâle), 102-119 mm (femelle). Bec : 19-21 mm. Tarse : 23-26 mm. Queue : 92-100 mm.

VOIX. Le merle pays se signale par son chant flûté, mélodieux et varié avec des strophes souvent répétées ou parfois par une note flûtée isolée « uiiiiitt ». Son cri d'alarme fait penser à un miaulement plaintif de chat, mais lorsqu'il se sent plus en danger, il lance un jacassement rauque et s'envole aussitôt.

COMPORTEMENT. Il se déplace généralement par couple ou en petits groupes. Curieux mais craintif, il parcourt le haut des arbres en se cachant souvent derrière le feuillage. Véritable guetteur de la forêt, c'est souvent lui qui alerte ses autres congénères et le peuple des oiseaux en entier lorsqu'une perturbation est détectée. Le merle pays se perche parfois longtemps à l'extrémité d'une branche et répète inlassablement ses phrases flûtées. On le trouve parfois au sein des grandes troupes d'oiseaux blancs et, à cette occasion, il descend alors souvent près du sol.

NIDIFICATION. La reproduction a été constatée de juillet à décembre. Le nid, en coupe grossière, est installé à la fourche d'un arbre (Change écorce *Aphloia theiformis*, Mahots). Il est constitué de brindilles, de mousses, de racines, de fibres végétales et garni de feuilles. La femelle pond 2-3 œufs (28-32 x 19-21 mm ; 6-7 g.), blanc rosé mouchetés de gris et de brun rouge. Les jeunes sont nourris par les adultes pendant au moins deux mois.

MILIEU. Le merle pays est exclusivement forestier. Il est généralement cantonné dans les zones de végétation indigènes qui subsistent en altitude. Il redescend après chaque saison de nidification dans les Bas de l'île en suivant l'axe des ravines arborées.

ALIMENTATION. Il se nourrit de fruits d'espèces indigènes qu'il avale entièrement (*Anthirea verticillata*, *Aphloia theiformis*, *Bertiera rufa*, *Cordyline mauritiana*, *Eugenia buxifolia*, *Ficus laterifolia*, *F. rubra*, ). Il picore également la pulpe des fruits indigènes (*Callophyllum tacamahaca*, *Diospyros sp.*), ou de fruits d'espèces introduites (*Litsea glutinosa*, *Psidium cattleianum*, *Rubus alceifolius*, *Lantana camara*, *Carica papaya*, *Diospyros sp.*). Plus rarement, il a



été observé en train de se nourrir de fleurs (*Nuxia verticillata*). Pendant le nourrissage des jeunes, il capture essentiellement des insectes et leurs larves (Coléoptères, Diptères, Lépidoptères).

STATUT ET REMARQUES. Le Merle pays est une espèce endémique de La Réunion qui est aujourd'hui cantonnée dans la plupart des forêts indigènes des Hauts. Activement chassées à la colle et au fusil, repoussées par l'installation récente du merle de Maurice *Pycnonotus jocosus*, les populations de cette espèce semblent en diminution dans toute l'île. À Maurice, une espèce endémique *Hypsipetes olivaceus* est proche de l'extinction. À Rodrigues, l'espèce endémique *Hypsipetes rodericanus* a disparu suite à la déforestation. D'autres espèces se rencontrent dans les îles de l'Océan Indien : *H. madagascariensis* à Madagascar, *H. parvirostris* aux Comores, *H. crassirostris* aux Seychelles. Le Merle pays est inscrit sur la liste des espèces protégées de l'île de La Réunion (Arrêté ministériel du 17 février 1989).

REFERENCES. Barré & Barau, 1982 ; Barré, Barau & Jouanin, 1996 ; Cheke, 1975 ; Cheke & Jones, 1987 ; Horne, 1987 ; Langrand, 1986, 1990, 1995 ; Louette, 1988, 1999 ; Probst 1997, 1998, 1999 ; Sibley & Monroe, 1993 ; Skerett, 1992.

# Recherche sur la distribution ancienne plausible de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* (Pollen, 1866)

## Essai cartographique d'un atlas de répartition chronologique des milieux indigènes de 1650 à nos jours

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, BP 279  
97 827 Le Port cedex

### Introduction

Dans le cadre de la thèse de doctorat de l'EPHE portant sur la conservation de l'oiseau endémique menacé appelé Tuit-tuit ou Échenilleur de La Réunion, il était important de se faire une idée de la répartition ancienne de cette espèce. Était-elle plus importante qu'aujourd'hui ? De quelles parties de l'île aurait-elle éventuellement disparu, depuis quand et pourquoi s'est-elle éteinte ? sont autant de questions cruciales à se poser avant de développer une stratégie de conservation pour sauver notre Échenilleur de l'extinction.

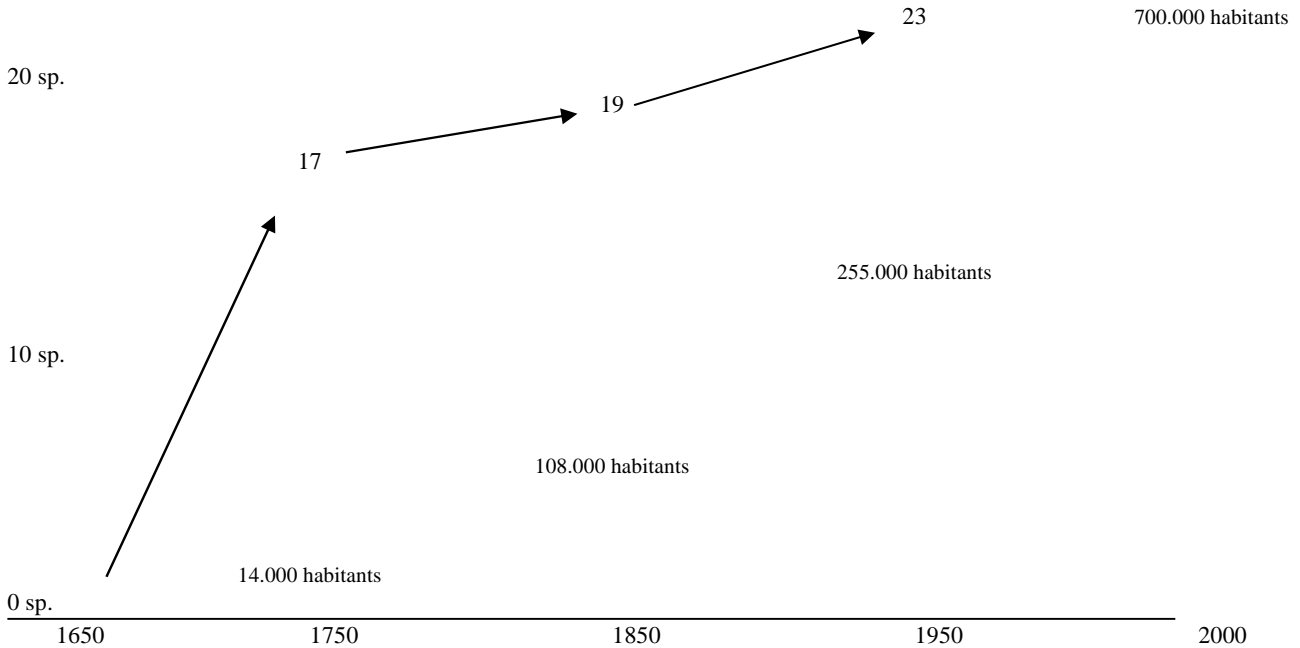
En 330 ans de colonisation, notre patrimoine naturel végétal a été profondément malmené par l'homme (Cadet, 1980 ; Dupont, Girard & Guinet, 1989). C'est essentiellement la partie basse de l'île, la plus accessible, qui a souffert des premières nuisances. En effet, dès les premiers temps du peuplement permanent de La Réunion, c'est-à-dire très exactement depuis novembre 1663, la majeure partie des habitats naturels du littoral ont disparu et ont été remplacés par une flore introduite provenant de nombreuses parties du monde tropical. Plusieurs cartes de répartition de la flore originelle ont été proposées par des naturalistes connaissant bien la flore de l'île (Thérésien Cadet, Joël Dupont). Du même coup, la disparition de pans entiers de la flore indigène a entraîné la disparition de la moitié des oiseaux qui s'y rencontraient auparavant (Barré, Barau & Jouanin, 1996 ; Cheke, 1987 ; Gruchet, 1973 ; Probst, 1995, 1996, 1997).

Une centaine d'année plus tard, vers 1750, ce sont 17 espèces qui ont très rapidement disparu, en 1850, la liste s'est allongée de 2 autres, puis en 1950 de 4 autres (Croquis 1). Celles qui étaient distribuées sur le littoral ou dans les Bas se sont éteintes rapidement. Quelques espèces distribuées jusqu'aux limites altitudinales du centre de l'île ou nichant dans des falaises inaccessibles ont pu échapper à l'extinction. En effet, avec l'augmentation de la pression humaine et tout son cortège de nuisances (déforestation, feu, chasse, introduction de prédateurs, maladies aviaires...), les oiseaux indigènes n'ont eut que peu de réponses adaptatives. Avec la colonisation humaine du littoral, la plupart des oiseaux des bas se sont éteints plus ou moins vite. Les premiers disparus étaient souvent les plus gros et les meilleurs à manger et ceux qui habitaient à proximité des premières habitations installées près des cours d'eau. Dans leur grande majorité, les vertébrés (oiseaux, mammifères, reptiles, poissons) ont vu leurs milieux rétrécir comme une peau de chagrin. Plus de 30 espèces se sont éteintes progressivement (Probst & Brial, à paraître). Chez les oiseaux, les survivants au nombre de 18 espèces (Tableau 1), se sont faits, à une exception près<sup>1</sup>, soit repousser dans les montagnes de l'intérieur, soit isoler dans des secteurs abrupts (falaises, ravines). Notons ici que ce processus de dégradation des milieux n'est toujours pas terminé<sup>2</sup>, tout au plus légèrement freiné. L'Échenilleur de La Réunion appelé localement Tuit-tuit ou Merle blanc fait partie de ces oiseaux endémiques qui ont eu la chance d'échapper à l'extinction car il était distribué du littoral jusqu'aux limites supérieures de la forêt (Probst, 1995).

---

<sup>1</sup> L'Oiseau blanc ou *Zosterops borbonica*

<sup>2</sup> Des secteurs forestiers indigènes d'une qualité écologique inestimable sont en train de disparaître dans les Hauts (autour du Volcan). Plusieurs secteurs de forêt primaire sont en train d'être transformés en pâturages pour favoriser l'élevage des bovins.



Croquis 1 : La disparition des oiseaux à La Réunion (extrait de Probst & Brial, à paraître)

Ile de La Réunion (9 oiseaux)	Iles des Mascareignes (2 oiseaux)	Zone afro-malgache (3 oiseaux)	Indigènes (4 oiseaux)
<u>Esp. endémiques</u>	<u>Esp. endémique</u>	<u>Esp. endémique</u>	<u>Esp. indigène</u>
Pétrel noir	Salangane	-	Puffin du Pacifique
Pétrel de Barau	-	-	-
Papangue	-	-	-
<b>Tuit-tuit</b>	-	-	-
Tec-tec	-	-	-
Merle pays	-	-	-
Oiseau vert	-	-	-
<u>Sous esp. end.</u>	<u>Sous-esp. end.</u>	<u>Sous-esp. end.</u>	<u>Sous-esp. ind.</u>
Oiseau la vierge	Hirondelle de Bourbon	Puffin de Baillon	Paille-en-queue
Oiseau blanc	-	Butor	Poule d'eau
	-	Tourterelle malgache	Noddi brun

Tableau 1 : Les 18 espèces autochtones survivantes de l'île de La Réunion

## Méthodes d'étude cartographique

Afin d'établir une série de cartes de répartition ancienne des milieux indigènes permettant de suivre la diminution de la plupart des oiseaux endémiques, nous nous sommes appuyés sur différentes recherches. Pour notre *Coracina*, étant donné le peu de renseignements disponibles sur sa répartition ancienne, nous avons collecté de multiples informations sur :

- La distribution des autres échénilleurs dans la zone afro-malgache,
- Les témoignages anciens concernant les deux *Coracina* des Mascareignes,
- Les habitudes comportementales générales des *Coracina*
- Les cartes de végétation de Rivalz modifiées par les observations de Cadet et Dupont.
- Les cartes anciennes de l'île Bourbon consultées aux Archives départementales.

Les zones de distribution des autres échenilleurs ont été rapportées des différents guides ornithologiques, d'articles scientifiques et dans la mesure du possible d'observations directes sur le terrain.

Les témoignages anciens et autres documents ont été recherchés à la fois au fond local des bibliothèques départementales, au Muséum de Saint-Denis et aux archives départementales. Chaque récit est enregistré sur un support informatique qui permet ensuite d'établir des recherches rapides, des listes chronologiques, des cartes de répartition, etc.

Les habitudes comportementales ont été collectées dans des ouvrages généraux sur les oiseaux des îles, en particulier de la zone indo-malaise, berceau du genre *Coracina*. Elles ont également été appréhendées sur différentes îles de l'Océan Indien et, pour la plupart, prospectées dans ce but principal : Kerala, Sri Lanka, Comores, Madagascar, Maurice.

Les cartes de végétation de Rivalz et Cadet ont été consultées au laboratoire de botanique de l'Université de Sainte Clotilde de Jacques Figier et les dernières révisions m'ont été gracieusement remises par Joël Dupont, naturaliste de la SREPEN.

Enfin j'ai pu dupliquer certaines cartes anciennes aux Archives départementales, tandis que d'autres étaient déjà publiées dans divers ouvrages disponibles au fond local de la bibliothèque municipale de Saint-Denis et les différentes médiathèques de l'île.

## Distribution des échenilleurs de l'Océan Indien

Pour tenter de découvrir si l'Échenilleur de La Réunion était bien répandu dans toute l'île, nous nous appuyons ici à la fois sur les premiers témoignages de grives réalisés sur le littoral ou à basse altitude (c.f. plus loin dans le texte) mais aussi sur l'observation des autres espèces de Campephagidae insulaires de l'Océan Indien.

Pour toutes les autres espèces insulaires du Genre *Coracina* de la zone concernée, il semble en effet que si le milieu indigène est préservé, elles sont distribuées du littoral jusqu'aux limites de végétation supérieures.

Ces observations sont tout à fait perceptibles dans les îles où quelques zones forestières indigènes subsistent encore de nos jours (Madagascar, Sri Lanka, Andamans). Dans les îles où la forêt littorale et de basse altitude a disparu, les *Coracina* se rencontrent juste au-dessus (Maurice, Grande Comore, Mohéli).

D'une manière générale, les échenilleurs semblent également en plus grande densité dans les bas que dans les Hauts des îles. Essentiellement insectivores, ils trouvent sans doute plus de proies dans les bas que dans les Hauts (Comm. pers. Christian Guillermet).

L'Échenilleur de La Réunion serait donc aujourd'hui dans une zone marginale. Son isolement dans le Massif de Roche Écrite et sa non colonisation d'autres secteurs forestiers semble indiquer une espèce en sursit, ayant perdu sa population source (Watkinson & Sutherland, 1995 ; Probst & Abhaya, 1997).

Espèces	Distribution	Altitude	
		inf.	sup.
<b>ÉCHENILLEUR DE MADAGASCAR</b>			
<i>C. cinerea cinerea</i>	endémique de Madagascar (Est et Nord-Ouest)	0	2300
<i>C. cinerea pallida</i>	endémique de Madagascar (Ouest et Sud)	0	2300
<b>ÉCHENILLEUR DES COMORES</b>			
<i>C. cucullata cucullata</i>	endémique de Grande Comore	400	1800
<i>C. cucullata moheliensis</i>	endémique de Mohéli	450	700
<b>ÉCHENILLEUR DE MACÉ</b>			
<i>C. macei layardi</i>	endémique du Sri Lanka	0	2000
<i>C. macei andamana</i>	endémique des îles Andamans	0	700
<b>ÉCHENILLEUR À TÊTE NOIRE</b>			
<i>C. melanoptera sykesi</i>	endémique du Sri Lanka	0	1700
<b>ÉCHENILLEUR DE MAURICE</b>			

<i>Coracina typica</i>	endémique de Maurice	50	700
<b>ÉCHENILLEUR DE LA RÉUNION</b>			
<i>Coracina newtoni</i>	endémique de La Réunion	1000	1800

Tableau 2 : fourchette altitudinale des 9 taxons endémiques de *Coracina* insulaires de l'Océan Indien

### ÉCHENILLEUR DE MADAGASCAR

À Madagascar, nous avons étudié l'habitat de l'Échenilleur malgache *Coracina cinerea* dans le Nord de la grande île (Probst, en prép.). Dans cette partie de l'île, l'espèce est présente dans la plupart des secteurs de végétation indigène, mais aussi dans des régions limitrophes ou de transition entre deux formations indigènes. Sa carte de répartition la signale des côtes jusqu'aux moyennes montagnes de l'intérieur, laissant libre la plupart des hauts plateaux du centre de l'île (Langrand, 1995). Dans le secteur étudié, il semble toutefois plus commun dans les réserves naturelles de montagne moins dégradées (Parc National de la Montagne d'Ambre, Réserve spéciale de l'Ankarana), que sur le littoral où il ne subsiste que des lambeaux de forêts primaires. Nous avons également noté une tolérance d'habitat assez étendue puisque nous l'avons noté à la fois dans les formations indigènes sèches et arides de l'Ankarana, dans les forêts humides de la montagne d'Ambre et également dans les forêts sèches secondarisées jouxtant les zones de mangroves au nord de Diego Suarez (Probst & Brial, 1998).

### ÉCHENILLEUR DES COMORES

Aux Comores, nous avons étudié brièvement la sous-espèce de la Grande Comore *C. c. cucullata* qui est retirée dans les montagnes de l'intérieur. La végétation indigène a en effet presque entièrement disparu des régions basses de l'île. À Mohéli, nous avons remarqué les mêmes constatations. Ainsi, l'Échenilleur noir *C. c. moheliensis* ne se rencontre que sur la crête médiane de l'île, où la végétation indigène est la mieux représentée. Pour ces deux oiseaux, les ornithologues de passage ont signalé les mêmes commentaires (Louette, 1988 ; Cheke & Diamond, 1986).

### ÉCHENILLEUR DE MACÉ & ÉCHENILLEUR À TÊTE NOIRE

Au Sri Lanka, nous avons recherché les deux sous-espèces *C. macei layardi* et *C. melanoptera sykesi* dans le Sud Est de l'île et plus particulièrement dans le Parc National de Yala. Ce secteur est très intéressant puisqu'il s'étend sur une grande surface (1361 km<sup>2</sup>) du littoral jusqu'en montagne. Les deux échenilleurs, ainsi que d'autres représentants de la famille des Campephagidae (*Pericrocotus c. ceylonensis*, *P. f. flammeus*, *Hemipus picatus leggei*), ont été observés dans la plupart des milieux et même dans les jardins des petites agglomérations de la côte. L'Échenilleur de Macé est un peu plus rare. En revanche, nous avons répertorié l'Échenilleur à tête noire dans un verger de manguiers et par deux fois à quelques dizaines de mètres de l'Océan (une observation dans des formations arbustives secondaires et une autre dans une mangrove). Cette faculté d'adaptation aux milieux modifiés par l'homme a également été observée pour la sous-espèce nominale *C. m. melanoptera* distribuée en Inde, dans plusieurs villages de la province du Kerala. Aux îles Andamans, la sous-espèce *C. m. andamana* est assez commune et se rencontre dans les forêts claires, les zones arbustives ou cultivées (Ali & Ripley, 1978).

### ÉCHENILLEUR DE MAURICE

À Maurice, nous avons étudié l'habitat de l'Échenilleur de Maurice *Coracina typica* dans la forêt de Brise Fer et en collaboration de l'équipe de Carl Jones, nous avons été chargés de noter sa répartition dans toute l'île (Probst, 1999). Cet échenilleur est distribué dans la majeure partie de la forêt autochtone de l'île, c'est-à-dire le Parc National de Rivière Noire. Réparti entre 50 et 700 mètres d'altitude, il se rencontre en plus grande densité dans les secteurs où la végétation indigène est la mieux préservée. Lors des mouvements migratoires de faible amplitude, on le rencontre parfois dans des formations végétales constituées en grande partie d'espèces introduites.

### ÉCHENILLEUR DE LA RÉUNION

À La Réunion, la surveillance annuelle de la distribution de *C. newtoni* dans le massif de Roche érite est effective depuis maintenant 10 ans (Probst, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998). Les limites de sa distribution au moment de la nidification sont depuis quelques années bien cernées et c'est ce qui nous a amenés à préciser les limites de la future réserve de la Roche Érite (Probst, 1994). D'autres secteurs forestiers potentiels sont encore à l'étude (Probst, in prép.). L'Échenilleur de La Réunion se rencontre dans un secteur forestier nettement plus haut que les espèces précédentes. La zone de nidification est comprise entre 1100 mètres et 1800 mètres et les mouvements migratoires sont notés entre 700 et 1900 mètres. À part quelques légères fluctuations annuelles en limite

d'aires, trois zones sont nettement touchées<sup>3</sup>. Aujourd'hui, la population semble relativement stable mais très fragile (Probst, 1999).

## Pour une théorie en faveur de la répartition ancienne de l'Échenilleur de La Réunion à basse altitude

Les hypothèses pour expliquer la répartition étrange de notre échenilleur ne manquent pas (Attié, 1993 ; Probst, 1991, 1994, 1996 ; Probst & Abhaya, 1996). Nous en ajoutons ici une autre qui semble aussi intéressante à étudier. Comme les autres elle s'appuie sur des constatations biologiques possibles, voir dans certains cas probables, mais elle n'est pas encore validée par des preuves scientifiques indéniables.

### Synthèse des données altitudinales des 9 taxons de l'Océan indien

En observant les données altitudinales répertoriées dans le tableau 2, on remarque très nettement que la plupart des échenilleurs sont présents sur le littoral.

À première vue, seuls 4 taxons dérogent à cette loi : notre Échenilleur *C. newtoni*, l'espèce mauricienne *C. typica* et 2 sous-espèces des Comores *C. c. cucullata* et *C. c. moheliensis*. Toutefois, étant donné les modifications humaines des habitats indigènes et la grande sensibilité des oiseaux endémiques forestiers insectivores, on peut conclure qu'il s'agit là d'une situation actuelle qui ne reflète plus la distribution originelle de l'espèce.

En effet, pour ces quatre îles, la végétation indigène littorale et une grande partie de la végétation de basse altitude a presque entièrement disparu à la suite de l'installation humaine. La plupart du temps, les premiers occupants se concentrent sur le littoral et commencent à défricher les zones basses de l'île. La disparition de la couverture végétale originelle est souvent brutale (feu, coupe rase) et entraîne aussitôt un appauvrissement très important des ressources alimentaires (fleurs, fruits, insectes) et donc des oiseaux. Plus tard, la végétation de substitution - cultures, fourrés secondaires, végétation introduite envahissante - est souvent banale et peu diversifiée et ne permet plus la fixation où le retour des espèces autochtones.

Pour les autres îles mentionnées où l'on rencontre l'échenilleur sur le littoral, il est important de retenir qu'il subsiste uniquement dans les lieux encore pourvus de végétation indigène, ce qui permet sa conservation. Seules, les espèces continentales, *Coracina melanoptera* et *C. macei*, distribuées en Inde dérogent à cette règle puisqu'on peut parfois les observer dans les parcs des villes (obs. personnelles).

Ainsi, pour la plupart des échenilleurs, on peut retenir que là où la végétation indigène est préservée, la plupart des espèces se rencontrent du littoral à 1500 voire 2000 mètres d'altitude.

Ainsi l'Échenilleur de La Réunion était probablement présent du littoral jusqu'à la limite des arbres soit environ 1800 mètres d'altitude. C'est la théorie qui prévaut pour le *Coracina* de Maurice. C'est ce qui semble également être le cas pour l'Échenilleur de La Réunion.

Nous ajouterons à notre hypothèse les témoignages anciens des échenilleurs des Mascareignes, relus à la lecture de ces dernières connaissances sur la distribution des *Coracina* de l'Océan Indien.

## Témoignages anciens

Nous avons recensé 8 témoignages anciens se rapportant à l'Échenilleur de La Réunion. Parmi eux, les quatre premiers nomment précisément une espèce avec certaines indications qui nous laissent penser qu'il s'agit bien de l'Échenilleur. Étant donné l'importance de ces premiers témoignages qui conditionnent l'établissement des premières cartes de distribution probable, ils seront un peu plus discutés. Les autres, postérieurs à 1850, sont attribués sans conteste à notre échenilleur. Pour la première fois retranscrits entièrement dans ce document, ces manuscrits, ordonnés d'une manière chronologique, nous renseignent sur l'état de la faune originelle puis très rapidement, nous donnent les premiers signes d'une distribution déjà morcelée. Une centaine d'années plus tard, malgré les défrichements, quelques textes permettent d'apprécier la bonne vitalité de la population de l'échenilleur dans quelques forêts. Quelques deux cents ans et trois cents ans plus tard, on se demande s'il n'a pas disparu et en 1974, Anthony Cheke retrouve l'espèce et dresse pour la première fois un état des populations de cette espèce (Cheke, 1987).

---

<sup>3</sup> Deux zones (Plaine d'Affouches et Pentec de la Grande Montagne) ont été touchées par des feux de forêt, une autre zone (Haut de la Cascade du Chaudron à la Rivière des Pluies) se dépeuple pour des raisons encore obscures.

## Discussion sur l'identité de la « grive »

Les premiers témoignages concernant les oiseaux de La Réunion sont peu descriptifs. À cette époque, on ne cherchait pas trop à répertorier systématiquement toutes les espèces. C'était une époque où la notion de survie était importante. Les longs voyages dans les navires étaient semés d'embûches, la conservation de la nourriture avec le problème des rats, de l'humidité, les maladies et les épidémies dues à des conditions d'hygiène douteuse, etc. tout ceci contribuait à rendre la vie de tous les jours incertaine, pénible ou la mort n'était jamais très loin. Dans ce contexte, les auteurs des premières descriptions de la faune et la flore de l'île sont avant tout des recueils d'informations sur la qualité et la quantité de nourriture disponible.

Aucun manuscrit de l'époque ne tente de dresser un catalogue complet de la faune connue. Le témoignage le plus complet est celui de Dubois (1672) qui indique *"Il y a dans l'île quantité d'autres oiseaux que j'aurais été trop long à décrire me contentant de décrire les principaux"*. La plupart des récits anciens décrivent généralement une ou deux espèces un peu plus précisément que les autres. Alors que les indications données pour les « espèces phares » concernent la chasse, les qualités gustatives et la situation dans l'île, les autres sont juste mentionnées sous la forme d'une liste uniquement avec leur nom de l'époque. Par conséquent, les premiers renseignements sur les oiseaux de l'île concernent essentiellement les plus gros et les meilleurs à manger et rarement un passereau de la taille de notre échenilleur.

Toutefois, associés aux espèces les plus prisées du point de vue gustatif, il est possible d'avoir des précisions sur la distribution de quelques noms d'oiseaux. La densité des petits oiseaux est parfois également notée çà et là, souvent parmi les plus abondants ou ceux qui sortent de l'ordinaire.

C'est dans les premiers temps de la colonisation humaine et dans ce contexte que l'on cite à plusieurs reprises une « grive » qui se rencontrait sur le littoral et qui, dans deux textes, la mentionne comme abondante.

### Les témoignages sur l'Échenilleur de 1650 à 1750

Père Vachet, 1669 : (25/08/1669 - six semaines ?)

« *Ceux qui y sont plus fréquents ce sont les pigeons, ramiers, perroquets, merles, **grives**, huppés, perdrix...* »

Dubois, 1672 :

« *Merle et **grives*** »

Boureau-Deslandes : 1676 :

« *Le gibier y est si commun que quelquefois en nous promenant nous en avons tué quantité avec un bâton. Les plus communs sont des pigeons ramiers, des huppés, des perroquets, des **grives**, perdrix, flamants, oies, ...* »

Le Gentil, 1717 :

« *Dans les mois de juillet et août, mois où règne l'hiver, on voit descendre des montagnes une espèce de **grive**, oiseau fort gras et d'un goût exquis. Il vit de riz et de café sauvage. On le prend en lui passant au col un nœud coulant attaché à une perche. Il est si peu farouche qu'il se repose souvent sur le bras du chasseur. Le moindre coup l'abat, et il est si gras qu'il a beaucoup de peine à voler. Cette manière de prendre la grive ne doit pas nous surprendre : on la prend ainsi dans plusieurs endroits de l'Europe, surtout dans l'île de Corse.* »

## La « grive » de l'île de La Réunion

L'identité de cette « grive » a longtemps été considérée comme une énigme ou simplement ignorée (Barau, 1978 ; Cheke, 1982). Son identité a été supposée comme étant l'Échenilleur (Barré & Barau, 1982) mais a été abandonnée par la suite du fait du texte de Le Gentil (1717) qui la donne comme frugivore et même granivore (Barré, Barau & Jouanin, 1996).

Ainsi à propos de cette grive, les principaux auteurs qui se sont risqués à découvrir son identité concluent finalement qu'il devait s'agir du Merle pays *Hypsipetes borbonica*.

Berlioz, 1946 : « *Très probablement *xocinclá borbonica* (GM.) qui subsiste encore actuellement, en conditions assez précaires, dans l'île.* »

Barau, 1978 : « *Ce sont des merles que l'on entend dans tous les hauts de La Réunion.* »

Barré & Barau, 1982 : « *Merles et grives - Les premiers désignent le Merle, les seconds, peut-être le Tuit-tuit dont le ventre barré de la femelle peut rappeler les grives d'Europe familières aux explorateurs.* »

Barré, Barau & Jouanin, 1996 : « *On ne peut préciser ce qu'était cette « espèce de grive » sinon en comparant la description gastronomique avec celle qu'en donne Gaubil et à l'assimiler au « Merle », *Hypsipetes borbonicus* »*

Dans mes premiers rapports (Probst, 1991, 1993), j'avais également posé la question sur l'identité de cette grive et de la possibilité que cela soit l'Échenilleur. Mais pour les mêmes raisons que Barré, Barau & Jouanin (1996), je ne pouvais m'avancer plus sans des renseignements complémentaires.

Probst, 1991 : « *C'est aux Archives départementales de La Réunion que j'ai découvert la première citation certaine du Tuit-tuit publiée par Jacob de Cordemoy en 1860 : « Il existe bien à Bourbon un autre Merle -sinon blanc comme on le dit- au moins à ventre grisâtre et que l'on a calomnié du nom de Tec Tec des Hauts...je n'en ai jamais aperçu...qu'un. » Notons tout de même ici et en accord avec Barré & Barau (1982) que la simple mention d'une "Grive" dans une description de la faune dans les premiers temps de la colonisation se rapporte peut-être à cette espèce (Dubois, 1674). »*

Probst, 1993 : « *Cette "Grive" de Dubois (qu'il différencie bien du "Merle" par la conjonction de coordination "et"), était donc soit, la première citation du Tuit-tuit soit, un autre oiseau forestier endémique éteint. Cette espèce devait être aussi abondante que le Merle auquel elle est associée. »*

En 1997, l'observation d'un Échenilleur en train de manger un fruit de café marron *Coffea mauritiana* m'a aussitôt fait rappeler le texte de Le Gentil qui 280 ans plus tôt avait mentionné une grive mangeant ce même fruit. Cette observation a été le déclencheur de nouvelles recherches sur les textes anciens consacrés à la « grive ».

C'est ainsi que j'ai découvert le témoignage de Bourreau Deslandes qui a visité l'île en juillet août 1676. Puis en recherchant les noms anciens d'oiseaux dans les textes anciens des Mascareignes, j'ai remarqué que l'Échenilleur de Maurice était également appelé lui aussi dans les temps anciens « grive ».

### **La « grive » de l'île Maurice**

Autrefois, à l'île Maurice, l'Échenilleur cuisinier *Coracina typica* était répertorié sous le nom de « grive ». Étant donné qu'à l'époque on pensait que l'espèce mauricienne et réunionnaise était la même, il semble tout naturel que les récits anciens concernant l'île de La Réunion reprennent ce même nom de grive utilisé à Maurice. Malheureusement les textes se rapportant à l'île de La Réunion sont souvent moins descriptifs que ceux de Maurice et l'absence de nouvelles découvertes de lettres manuscrites laissera toujours un léger doute au sujet de l'identité de cette espèce. Toutefois, en attendant de nouvelles découvertes ostéologiques ou manuscrites, on notera plusieurs indications qui nous permettent de penser que cette « grive » était bien notre Échenilleur :

- Dans un des premiers témoignages « mauricien » ou le capitaine Westzanen décrit « les grives », qu'il a observées en 1602, il est intéressant de noter que l'Échenilleur cuisinier et le Bulbul endémique de Maurice sont associés sous le même vocable. Parmi les 3 témoignages « réunionnais » relevés dans les années 1650 à 1700, les deux premiers rangent la grive à côté du Merle pays *Hypsipetes borbonica*.

Alors que la classification linnéenne n'existait pas encore, on peut en déduire, que ces voyageurs, tant à Maurice qu'à La Réunion, ont décrit tout naturellement comme en Europe d'où ils provenaient, ces deux oiseaux ensemble en raison de leur parenté qu'ils jugeaient probable. Ainsi, comme en France où les deux espèces, merle et grive, sont effectivement rangées dans la famille des Turdidae, ces espèces tropicales baptisées « Merle et grive » étant de taille à peu près semblables et ayant un plumage suffisamment différent pour les distinguer ont été naturellement associées. On peut d'ailleurs noter qu'à Maurice le nom local de l'Échenilleur est « Merle cuisinier ».

- À Maurice, comme à Madagascar, on a cru longtemps que l'Échenilleur malgache ou l'Échenilleur mauricien était la même espèce que notre Échenilleur de La Réunion (Pollen, 1865). Toutefois, la plupart des auteurs semblent s'accorder sur l'hypothèse que l'espèce mauricienne *Coracina typica* serait la plus proche de notre *Coracina*, ils ont, du reste, été tous deux rangés pendant un moment dans le genre *Coqus*. Dans ce contexte, on ne pourra donc guère s'étonner que si le nom de « grive » a été donné à l'Échenilleur cuisinier *Coracina typica* par les auteurs des textes anciens mauriciens (Newton, 1861), les « grives » de La Réunion se rapportent également à un échenilleur et donc à l'Échenilleur de La Réunion *C. newtoni*.



## Habitudes et comportements de la « grive » puis de l'Échenilleur de La Réunion

Peu après 1700, le témoignage de Le Gentil (1717) est le seul qui décrit un peu plus cette fameuse grive. Il précise que cette espèce effectue un mouvement migratoire les mois de juillet et août. « *Dans les mois de juillet et août, mois où règne l'hiver, on voit descendre des montagnes une espèce de grive, oiseau fort gras et d'un goût exquis...* »

L'observation de Le Gentil nous indique déjà que l'espèce ne se trouve plus sur le littoral. On peut penser que la déforestation, la chasse et la prédation par les prédateurs introduits ont déjà fortement transformé les zones de basse altitude. Les mouvements migratoires altitudinaux des oiseaux indigènes sont observables chaque année pour le Merle pays, le Tec-tec, les Zostérops et les Oiseaux la vierge. Ainsi, cette période de migration correspond exactement à celle qui est observée de nos jours pour la plupart des oiseaux indigènes forestiers dont notre Échenilleur.

Il indique également la consommation d'un fruit de Café sauvage *Coffea mauritiana*. « *Il vit de riz et de café sauvage.* » Si l'on peut toujours être surpris par le riz qui devrait figurer dans son régime alimentaire (mangeait-il vraiment des graines de riz ou arrachait-il des chenilles ou des insectes un peu brutalement à sa manière particulière comme il le fait parfois à l'extrémité des brandes), le fruit du *Coffea mauritiana* correspond effectivement à l'un des quatre fruits qu'il consomme occasionnellement pendant l'hiver.

« *...il est si gras qu'il a beaucoup de peine à voler.* » La description de son vol lourd est tout à fait comparable au vol habituel de l'Échenilleur qui sautille lourdement de branche en branche en évitant les vols longs au-dessus des arbres. Il ne s'agit pas comme le décrit Le Gentil d'un problème de graisse lié à la nourriture saisonnière qu'ingurgiterait l'oiseau mais bien de son déplacement caractéristique qu'il effectue au cours de ses déplacements saisonniers.

Enfin en conclusion, cet « *oiseau fort gras et d'un goût exquis* » facilement chassable : « *On le prend en lui passant au col un nœud coulant attaché à une perche* » a dû fortement diminuer à cause de la pression de la chasse, que sa distance de fuite quasi inexistante « *Il est si peu farouche qu'il se repose souvent sur le bras du chasseur* » a du le rendre très vulnérable aux prédateurs introduits.

On peut noter aujourd'hui, que ce soit pour le Merle pays comme pour notre échenilleur, que la distance de fuite a heureusement augmenté et qu'il n'est plus possible de les chasser au bâton ou au lacet comme autrefois.

### Les témoignages sur l'Échenilleur de La Réunion de 1750 à 1850

Curieusement, cette époque est peu prolifique en témoignage sur l'état de la faune. De nombreuses espèces avaient déjà disparu (17 espèces éteintes puis 19 vers 1850). À côté des textes relatant l'abondance d'autrefois, il était difficile de prendre sa plume et de décrire la situation de dépérissement de l'environnement. Le célèbre naturaliste Bory de Saint-Vincent qui pourtant a donné de nombreuses descriptions d'espèces et qui a traversé la Plaine des Chicots ne fait pas mention du Tuit-tuit. Dans cette même forêt qui correspond à son habitat actuel, on y apprend qu'il existait encore le perroquet gris « *Lophopsittacus* » *bensonii* une espèce probablement endémique de La Réunion et Maurice (Bory de Saint-Vincent, 1804).

En revanche plusieurs textes attestent de la pression humaine dans de nombreuses parties de l'île. Le Gouverneur Hubert-Delisle fait construire des routes, il crée le Muséum d'Histoire Naturelle et une Société des Arts et des Sciences qui encourageront l'introduction de plantes et d'animaux dans l'île. En moins de 100 ans, la population franchit la barre des 100.000 habitants.

### Les témoignages sur l'Échenilleur de La Réunion de 1850 à 1950

Jacob de Cordemoy, 1860 :

« *Il existe bien à Bourbon un autre Merle -sinon blanc comme on le dit- au moins à ventre grisâtre et que l'on a calomnié du nom de Tec Tec des Hauts...je n'en ai jamais aperçu...qu'un.* »

Cette phrase est extraite d'un texte plus important consacré à l'Échenilleur de La Réunion. C'est donc au botaniste naturaliste, Jacob de Cordemoy, que nous devons la première citation certaine de *Coracina newtoni*.

Maillard, 1862 :

« *Oxynotus ferrugineus* »

Le nom scientifique ancien du Tuit-tuit apparaît dans sa liste d'espèces sans autre commentaire.

Coquerel, 1864 :

« *L'Oxynotus ferrugineus se retrouve à Maurice et Madagascar, la plupart des auteurs n'ont connu que la femelle qui est rousse en dessous et brun roux au-dessus ; la partie inférieure est marquée de lignes brunes interrompues qui ne se trouvent pas chez le mâle.* »

Cet ornithologue en donne une description plus précise et indique le dimorphisme sexuel.

Pollen, 1865 :

« *Parmi les oiseaux de La Réunion, un des plus intéressants est celui que les créoles de cette île nomment Tec-tec des Hauts, Merle blanc et Tui-tuit. Je le décrirai sous le nom de Oxynotus ferrugineus que le célèbre naturaliste Robert Swainson a donné à cette espèce. Beaucoup de mes confrères pensent que l'oiseau ne se trouve qu'à l'île Maurice. Le savant ornithologiste, le docteur G. Hartlaub, a publié même dans son excellent ouvrage Ornithologischer Beitrag zur fauna Madagascar's, que cette espèce se trouve exclusivement à Maurice. J'ai trouvé aussi dans le catalogue que mon savant ami le docteur Ch. Coquerel a publié sur les oiseaux de La Réunion, dans un numéro du bulletin de la Société d'Acclimatation et d'Histoire naturelle de l'île de La Réunion, que cet oiseau habite aussi l'île de Madagascar. Jusqu'à présent on ne l'a pas encore rencontré dans ce pays malgré les explorations qui y ont été faites. Pour le moment la question nous paraît douteuse ; cependant il est probable qu'on trouvera un jour cette espèce à l'intérieur de Madagascar. En tout cas c'est à tort que les anglais prétendent que l'Oxynotus ferrugineus existe seulement à Maurice. Je suis convaincu par mes propres excursions, et par celles de mon ami, M Lantz, le conservateur zélé du Musée de Saint Denis, que l'oiseau en question est assez commun dans certains endroits de l'île de La Réunion. Nous en avons tué plusieurs individus de tout âge et de tout sexe. Parmi mes confrères, M. Edward Newton, naturaliste anglais plein de zèle pour la Science, a envoyé au Musée de Londres plusieurs exemplaires de cette espèce, trouvés à Maurice, et a fait des observations sur la vie de cet oiseau, qu'il a remises au secrétaire de la Société anglaise d'Ornithologistes, M. le docteur P.L. Sclater. Je suis donc heureux de publier quelques notes sur cet oiseau si curieux pour la science et si utile pour l'agriculture de la Colonie, puis de démontrer que l'Oxynotus ferrugineus n'e se trouve pas exclusivement à Maurice, mais qu'il se trouve aussi à La Réunion. Il se trouve dans l'île, sur les montagnes, à une hauteur de 800 à 1400 mètres au dessus du niveau de la mer.*

*J'ai trouvé le Tuit-tuit très abondant dans les Hauts de la Possession, principalement dans la forêt de Dos d'Ane. Monsieur Lantz et moi, nous l'avons trouvé dans les Hauts de Saint Denis et dans les montagnes, près de Ravine le frais et du Camp Rattaire...Il se trouve dans l'île sur les montagnes, à une hauteur de 800 à 1400 m au-dessus du niveau de la mer.* »

C'est la première étude sur la biologie du Tuit-tuit. Elle nous apprend que cette espèce était plus répandue et abondante qu'aujourd'hui.

A cette époque, quatorze spécimens (mâles, femelles et jeunes), sont collectés et envoyés dans divers muséums.

#### Les témoignages sur l'Échenilleur de La Réunion de 1900 à 1950

Avant l'enrésinement des Hauts du Brûlé et de la Plaine d'Affouches, l'Échenilleur était observé plus bas qu'aujourd'hui. Il était présent jusqu'en lisière de la forêt, c'est à dire à l'époque juste au-dessus du village du Brûlé. Dans cette agglomération, il est encore possible de rencontrer des personnes qui ont participé au défrichage.

En 1948, le Lieutenant colonel Millon observe une femelle dans l'est de l'île. Il s'agit là du dernier témoignage publié en dehors de sa répartition connue relate sa présence au-dessus de Saint-Benoit (Millon, 1951).

Avant 1950, Les chasseurs ont également signalé l'Échenilleur au-dessus de Saint-Leu. Malheureusement, un terrible cyclone suivi peu après d'un gigantesque incendie qui a brûlé presque tout les Hauts de l'Ouest entre le cirque de Mafate et les Hauts de la forêt domaniale des Makes semblent avoir eut raison des derniers échenilleurs des Hauts de l'ouest.

#### Les témoignages sur l'Échenilleur de La Réunion de 1950 à nos jours

La forêt du cratère semble le dernier endroit abandonné par notre Échenilleur. Au début des années 1970 et 1980, quelques chasseurs dont Mr et Mr m'ont assuré en avoir vu dans le secteur de la ravine ???.

Il faut remercier ici Monsieur Anthony Cheke, l'ornithologue anglais qui en 1974 a alerté l'ONF sur le danger de disparition de l'Échenilleur si le programme d'enrésinement de la Plaine d'Affouche était poursuivi.

Le directeur de l'ONF de l'époque, Monsieur Miguet et surtout son successeur ont compris qu'il fallait arrêter les travaux. Plus tard le programme d'enrésinement de la Plaine des Chicots a été abandonné ainsi que la route devant relier les deux plateaux (Comm. pers. Anthony Cheke).

Même si d'autres nuisances ont contribué à sa diminution, la modification du milieu semble être une des causes principales des Échenilleurs. La future réserve naturelle de Roche écrite doit faire l'objet d'une attention particulière.

#### La distribution de l'espèce mauricienne

L'espèce mauricienne *C. typica* étant la plus proche de notre Échenilleur et étant mieux documentée que le nôtre nous trouvons plusieurs témoignages particulièrement intéressants puisqu'ils signalent très clairement que l'Échenilleur cuisinier se rencontrait « dans toutes les parties de l'île où il restait de la végétation indigène » (Newton, 1861).

Entre 1860 et 1872, les spécimens naturalisés au Muséum de Cambridge portent des indications très précises de lieux aujourd'hui urbanisés, en cultures ou entièrement secondarisés (Vacoas, Bois sec).

Un peu plus tard, en 1829, un individu est tué à Montagne Blanche (Oustalet, 1897). Au début des années 1900, il est signalé dans les environs de Curepipe (Carié, 1904). Dans les années 1930, l'Échenilleur est observé à Chamarel et à Montagne Bambous (Guérin, 1953, Cheke, 1987). Il était également dans les Gorges de Tamarin et au Piton du Milieu avant sa déforestation pour le thé (Cheke, 1987).

À Maurice, les cartes de végétation retraçant l'histoire de la colonisation humaine et l'établissement de nouvelles cultures en défrichant la végétation indigène a de tout temps intéressé les botanistes. Les effets de cette occupation humaine sur les milieux forestiers indigènes ont été particulièrement catastrophiques puisque plus de 90% de la végétation mauricienne a disparu et a été remplacée par des espèces végétales introduites. Aujourd'hui l'Échenilleur de l'île Maurice ne se rencontre plus que dans le Parc National des gorges de Rivière Noire, seul massif forestier contenant encore des espèces végétales indigènes.

## Présentation des cartes de distribution

Les cartes présentant la répartition des milieux indigènes et la distribution ancienne plausible de l'échenilleur ont été découpées par tranche de 100 ans. Elles suivent les 3 derniers centenaires de la colonisation humaine de l'île. Nous savons que La Réunion était connue dès 1515 et que des bateaux y ont fait quelques haltes. Toutefois, espacés dans le temps, les prélèvements assurément occasionnés n'ont probablement été que de faible ampleur. Les premières introductions de mammifères comme les cochons, les cabris et les bœufs ont commencé à créer des perturbations sur la flore et la faune. Toutefois ces premières nuisances n'ont sans doute pas modifié la distribution des oiseaux forestiers et vers 1650, soit quelques années avant l'occupation permanente de l'homme, on peut supposer que l'habitat naturel de l'île de La Réunion était probablement intact.

- 1) 1650 : Carte de distribution originelle plausible de l'Échenilleur de La Réunion. Avant l'installation permanente de l'homme et premiers défrichements.
- 2) 1750 : Carte de distribution des milieux indigènes, 100 ans après la colonisation. Essor de la culture du café, premiers marronnages.
- 3) 1850 : Carte de distribution des milieux indigènes, 200 ans après la colonisation. Extension des cultures, plantation de la canne.
- 4) 1950 : Carte de distribution des milieux indigènes, 300 ans après la colonisation. Période des grands feux forestiers et cyclones dévastateurs.
- 5) 1999-2000 : Carte actuelle du suivi de la répartition de *Coracina newtoni*. À l'aube de la création de la réserve naturelle de Roche écrite.

Les quatre premières cartes donnent la répartition théorique de *Coracina newtoni* et de la majorité des oiseaux forestiers endémiques. Calquées sur la présence ou l'absence de la végétation indigène, ces cartes de distribution des milieux autochtones jouent le rôle d'indicateurs indiquant la présence optimum de l'espèce considérée. Nous avons ainsi retenu le critère de « présence théorique » et « d'absence théorique ».

Si originellement, notre échenilleur était effectivement distribué dans toute la zone forestière de l'île comme les autres espèces de l'Océan Indien, sa disparition progressive de certains secteurs de l'île ne suit pas forcément la déforestation. Indépendamment du couvert forestier, il semble qu'il ait pu disparaître également d'une maladie aviaire.

En revanche, pour la dernière carte présentée, il s'agit de la distribution actuelle enregistrée au moment de la nidification de 1999/2000. Elle reprend les indices de nidification habituels présentés ci-dessous.

#### Indice de nidification

*Nidification possible* : (1) oiseau observé en période de reproduction dans un biotope favorable ; mâle chantant observé une fois en période de nidification.

*Nidification probable* : (2) couple formé en période de nidification ; mâle chantant plusieurs fois au même endroit ; territoire occupé avec manifestations vocales à plusieurs jours d'intervalle ; parades nuptiales ; visites d'emplacement de nid ; alarmes suggérant des jeunes au nid ; plaques incubatrices sur oiseau tenu en main.

*Nidification certaine* : (3) construction de nid ; attitude de diversion ; nid vide ; coquille d'œuf ; juvéniles non volants ; adultes couvant ou fréquentant un nid inaccessible, transport d'aliments ou sacs fécaux ; nid avec œuf, nid avec jeune.

### **Carte de distribution originelle plausible de l'Échenilleur en 1650**

D'après les renseignements recueillis sur la grive de La Réunion, les habitudes et les comportements des *Coracina* insulaires de l'Océan Indien, nous proposons ici une carte de répartition plausible de l'échenilleur avant l'installation humaine permanente de l'île.

Ce travail cartographique s'appuie sur les recherches de Rivalz, Cadet et Joël Dupont (Annexe 1). Ayant cartographié la position des principales formations végétales altitudinales, la première carte floristique proposée ici sert de référence pour la répartition originelle de l'Échenilleur de La Réunion.

En effet d'après les écrits anciens et les connaissances actuelles que nous avons recueillies sur les *Coracina* insulaires, la savane arborée, la forêt sèche, les forêts de basse et moyenne altitude devaient être l'habitat originel typique de notre échenilleur. Les forêts de montagne et les tamarinaias devaient également être colonisées mais avec une densité d'oiseaux probablement moindre en raison de sa pauvreté en insectes.

### **Carte de distribution des milieux indigènes de 1750**

Cent ans après la colonisation, la distribution des échenilleurs insulaires commence à se modifier. Le couvert forestier indigène est supprimé ou modifié autour des petits villages qui se constituent à Saint Paul, Saint Denis et Sainte Suzanne.

Dans la mesure du possible, nous avons recherché les documents anciens traitant des défrichements, des cultures et des autres perturbations pouvant induire une diminution de la population de l'Échenilleur. Les travaux cartographiques synthétisant l'extension de l'installation humaine sont encore rares et mériteraient d'être encouragés tant ils peuvent apporter un éclairage nouveau sur notre histoire. Après une étude bibliographique globale, nous nous sommes finalement appuyés sur une recherche traitant de l'implantation des villes, des cultures et de l'esclavage jusqu'à son abolition en 1848. Nous nous sommes également aidés des deux cartes synthétiques de Bernard Rémy<sup>4</sup> (Desport, J-M., 1989), sur l'extension de la culture du café et sur la position des principaux camps des esclaves marrons. Quelques cartes plus précises nous renseignent sur les emplacements des colons<sup>5</sup> (Vaxelaire, 1999 : p. 102, 106, 116, 117, 118, 141). Seulement 100 ans après l'installation permanente de l'homme à La Réunion, la colonisation humaine et les prédateurs introduits ont provoqué l'extinction de la plupart des espèces endémiques. La période de la Compagnie des Indes de 1664 à 1767 qui a concédé les terres aux particuliers a entraîné une rapide extension de la culture du café à travers toute l'île.

- De 1665 à 1715 les habitants étaient répartis dans la zone du quartier de Saint-Paul (zone s'étendant de La Possession à Saint-Leu).

- De 1715 à 1765, la culture obligatoire<sup>6</sup> du café incitant l'esclavage et du même coup le marronage, l'extension des terres s'est propagée dans un deuxième temps tout autour de l'île. Trois nouveaux quartiers se sont constitués (en 1715,

---

<sup>4</sup> La première carte répertorie, dans la mesure du possible, les zones privilégiées du marronnage et les zones de détachement prévus pour la chasse aux esclaves marrons. Elle donne en outre les dates des principales voies de communication construites entre 1700 et 1752 : 1712 : voie de Saint-Denis à Sainte Suzanne. 1719 : voie de Saint-Paul à Saint-Gilles. 1728 : voie de Saint-Gilles à Saint-Leu. 1731 : voie de Saint-Paul à Saint-Denis. 1733 : voie de Saint Leu à Saint-Pierre. 1733 : voie de Sainte Suzanne à Saint-Benoit (par les Hauts). 1740 : voie de Sainte Suzanne à Saint-Benoit (par les Bas). 1752 : voie de Saint-Pierre à Saint-Benoit.

La deuxième nous indique les lieux, le nombre d'habitants et d'esclaves par quartiers utilisés de 1690 à 1761. En outre, cette carte nous indique également les limites des concessions de la compagnie des Indes, mais aussi la répartition de l'étendue de la culture du café. Elles servent donc toutes deux de base pour établir la répartition de l'échenilleur vers 1750.

<sup>5</sup> « sur les basses pentes, où l'air est plus frais et l'eau plus abondante » A. Boucher, 1711. Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle Bourbon.

<sup>6</sup>

Saint Denis au nord, Sainte Suzanne à l'est puis vers 1735 celui de Rivière d'Abord au Sud Ouest). En 1753, on compte 8 agglomérations : Saint Paul, Saint Denis, Sainte Suzanne, Sainte Marie, Saint André, Saint Benoît, Saint Louis et Saint Pierre (Vaxelaire, 1999).

Dans le même temps, la culture du café à basse (Nord-Est) et moyenne altitude (Nord, Sud et Ouest) entraîne de nombreux défrichements sur presque tout le pourtour de l'île. Du même coup, la carte de distribution originelle de l'échenilleur rétréci par la déforestation, les feux et l'envahissement des prédateurs introduits. Les camps des premiers esclaves échappés de la captivité commencent à miter l'intérieur des trois cirques.

### **Carte de distribution des milieux indigènes en 1850**

Deux cents ans après la colonisation, notre échenilleur, s'il n'est pas déjà atteint d'une maladie aviaire est repoussé en altitude par la déforestation, les rats et les chats. Juste avant l'abolition de l'esclavage, la croissance démographique de la population servile atteint 60 000 personnes, environ 5 000 engagés et 43 000 habitants libres en 1847. Le total général de l'état de la population est de 108 858 individus (Vaxelaire, 1999).

À cette époque, la culture du café, des épices (essentiellement le Poivrier, la vanille et le Giroflier) et les cultures vivrières représentent à peu près 61 000 hectares. Les nouveaux libres colonisent les terres plus hautes et défrichent les forêts pour y installer des cultures vivrières. Rien qu'en 1850, on estime la disparition de 8 095 hectares de forêt.

### **Carte de distribution des milieux indigènes en 1950**

Promulguée en 1848, l'abolition de l'esclavage accélère les changements en cours. Les structures agraires sont en forte évolution, le café et les épices cèdent la place à la canne à sucre. Parallèlement l'émiettement des terres s'accroît avec l'installation des affranchis sur de nouvelles terres. En effet, à partir de 1850, le prix de la terre agricole baisse. Les coûteux investissements en infrastructures pour la fabrication du sucre conduisent les gros propriétaires à racheter à leurs voisins plus pauvres les terres nécessaires pour rentabiliser ces installations. La plupart ne possédant pas de capital suffisant pour reconvertir leur plantation de café ou d'épices les leurs cèdent à bas prix. À cette époque, de nouvelles terres sont gagnées sur la savane ou sur les forêts défrichées par les brûlis. D'autres cultures prennent alors leur essor : le tabac, la vanille et le Vacoas. Dès 1953 la surface cultivée atteint 69 000 hectares (Stehle, 1998). Cette même année, 251 bateaux débarquent des marchandises et l'introduction des animaux introduits (malheureusement accompagnés de virus ou de maladies) est encouragée. Si l'on en croit les témoignages de quelques chasseurs, collecteurs et des vieux créoles habitants les zones considérées, L'Échenilleur de La Réunion était présent jusqu'en 1950 dans les forêts des Hauts de Saint-Leu, les forêts de Notre Dame de la Paix, les Hauts de Saint Philippe, en limite du village du Brûlé à 900 mètres, au-dessus de Saint Benoît dans la forêt du Cratère, et dans le Grand Brûlé du Piton de la Fournaise.

### **Carte actuelle du suivi de la répartition de *Coracina newtoni* en 1999/2000**

L'Échenilleur n'est maintenant répertorié que dans le Massif de Roche écrite. Les petites populations se sont éteintes peu à peu. Celle de l'Ouest se serait éteinte à la suite de deux terribles perturbations : en janvier 1948, un grand cyclone dévastateur balaye tout sur son passage (165 morts et 20 000 sinistrés) et un peu plus tard par des grands feux forestiers vers 1950. D'après les chasseurs de la Roche écrite qui connaissent bien le Tuit-tuit, il aurait subsisté dans la forêt de Notre Dame de la Paix jusqu'en 1970 et dans la forêt du cratère jusqu'en 1986. Celle de la Plaine des Chicots et de la Plaine d'Affouches s'est trouvée amoindrie par les défrichements et l'enrésinement. Enfin, la présence de l'Échenilleur dans les Hauts de Saint Philippe n'est toujours pas confirmée, mais elle paraît probable. Les cartes de distribution de 1974 à aujourd'hui reflètent une situation relativement stable et paraît-il caractéristique avant l'extinction d'une espèce (Comm. pers. Carl Jones). La population semble toutefois décroître doucement. Des territoires ont disparu suite à deux feux forestiers à la Plaine d'Affouches et dans le Nord Est de la Plaine des Chicots pour une cause encore inconnue.

À l'aube de la création de la réserve naturelle de Roche écrite, la distribution de notre échenilleur ne couvre plus que 12 km<sup>2</sup>. Cette dernière carte de répartition de 1999-2000 reprend à peu de choses près les mêmes données de nidification accumulées depuis plus de 10 ans. Elle indique les zones de mouvements migratoires. Il s'agit ici d'une carte synthétique d'une étude plus fine sur ces 10 années qui est en préparation.

## **Bibliographie**

ATTIE, C. 1991. Etude de *Coracina newtoni*, Pollen 1866 à la Plaine des Chicots. Rapport SREPEN.

BARRE, N. ; BARAU, A & JOUANIN, C. 1996. Oiseaux de La Réunion. Éditions du Pacifique, 208.

---

En 1715, Justamond ordonne que chaque colon plante au moins 100 pieds de café par individu vivant sur sa plantation (Vaxelaire, 1999, p.109).

- CADET, Th. 1980. La végétation de l'île de la Réunion : étude phytoécologique et phytosociologique. Thèse, Uni. d'Aix Marseille (1977). Imp. Cazal. St Denis, Réunion, France : 1-312.
- CHEKE, A. 1976. Le Tuit-tuit, oiseau rarissime de La Réunion. British Ornithologists' Union Mascarene Island Expedition, Conservation Memorandum n°2. 16p.
- CHEKE, A. 1977. Rapport sur la distribution et la conservation du Tuit-tuit, oiseau rarissime de La Réunion. Info Nature n°15: 21-42.
- CHEKE, A. 1978. Recommandations pour la conservation des vertébrés des Mascareignes. Info Nature n°16: 69-83.
- CHEKE, A. 1987. The ecology of the smaller land-birds of Mauritius. In studies of Mascarene Islands Birds. Diamond A.W. Ced. J. Cambridge University Press: 151-207.
- CHEKE, A. 1987. The ecology of the surviving nature land birds of Reunion. In studies of Mascarene Islands Birds. Diamond A.W. Ced. J. Cambridge University Press: 301-358
- CHEKE, A. S. et DIAMOND, A. W. 1986. Birds on Moheli and Grande Comore (Comoro Islands) in February 1975. Bull. Br. Orn. Cl. 106 (4) : 138-148.
- CHEREL, J.F. 1988. L'échenilleur de la Réunion *Coracina newtoni* va-t'il disparaître ? Alauda 56 (2) 182.
- CHEREL, J.F.; QUILICI, S.; GRONDIN, J.R. & GRUCHET, H. 1989. Le point sur *Coracina newtoni* "Tuit-tuit". Info Nature n°23: 23-45.
- DUPONT, J., GIRARD, J.-C., GUINET, M., 1989. Flore en détresse; Le livre rouge des plantes indigènes menacées à la Réunion. Publ. SREPEN/Région Réunion, 1-133.
- GRUCHET, H. 1973. Oiseaux sédentaires et indigènes de la Réunion. Info Nature n°9 : 5-7.
- LANGRAND, O. 1990. Guide to the birds of Madagascar. Yale University Press, 364p.
- PROBST, J.M. 1996. Le Tuit-tuit de La Réunion - unique au monde. L'Oiseau Magazine n°44 : 33-35.
- PROBST, J.M. 1997. Animaux de La Réunion - Guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. Éditions Azalées, 1-167.
- PROBST, J.M. 1998. Recherches bibliographiques et études préliminaires sur la densité et la biologie de l'oiseau endémique menacé : *Coracina newtoni* Pollen, 1866. (Rap. ornithologique de 1993, 1-32) Info Nature n°24 : 42-79.
- PROBST, J.M. 1998. Généralités sur la famille des Campephagidae : *Coracina* – *Campochaera* – *Lalage* – *Campephaga* – *Pericrocotus* – *Hemipus* et présentation des espèces insulaires de l'Océan Indien. Bull. Phaethon, 8 : 91-101.
- PROBST, J.M. 1999. Guide des oiseaux des Mascareignes. Rap. Int. Nature & Patrimoine, 1-190.
- PROBST, J.M. 1999. Sauver le Tuit-tuit avant qu'il ne soit trop tard ! Prix Carambole d'or. Rap. Int. Nature & Patrimoine.
- PROBST, J.-M. & ABHAYA, K. 1997. Deux hypothèses nouvelles pour expliquer la répartition étrange du Tuit-tuit *Coracina newtoni*. Bull. Phaethon, 6 : 57-58.
- PROBST, J.M. & BRIAL, P. 1998. Liste commentée des oiseaux observés dans l'Ankarana et dans quelques sites autour de Diego Suarez (Nord Est de Madagascar). Bull. Phaethon, 8 : 59-66.
- THIBAUT, J.C. & GUYOT, I. 1988. Livre rouge des oiseaux menacés des régions Françaises d'Outre-mer. CIPO, 1-258.
- WATKINSON, A.R. et SUTHERLAND, W.J. 1995. Sources, sinks and pseudo-sinks. Journal of Animal Ecology, 64 :

126-130.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 45-49.

# Les noms anciens de l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* de l'époque de la colonisation jusqu'à nos jours

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, B.P. 279,  
97 827 LE PORT cedex

## Introduction

L'Échenilleur de La Réunion, en français, le Tuit-tuit ou Merle blanc, en réunionnais, est l'un de nos oiseaux forestiers les plus rares au monde. Il a fait l'objet d'une petite étude sur sa nomenclature.

Avant l'époque linnéenne, les animaux comme les végétaux ont été nommés par les chasseurs, les agriculteurs et toute personne s'intéressant à la nature. Puis, au 19<sup>ème</sup> siècle, chaque espèce vivante connue a commencé à faire l'objet d'une description précise. Les espèces nouvelles ont été enregistrées systématiquement sous un nom latin. Si quelques taxons changent encore, ils sont pour la plupart bien établis et plus stables que les noms locaux, les noms français, anglais et autres, etc.

## Les noms populaires anciens

Bien avant les noms scientifiques, les noms populaires anciens sont les premiers noms donnés aux espèces. La plupart de ces noms remontent au début de la colonisation de l'île. On trouve les noms de Papangue, Butor, Merle, etc. dans des textes très anciens (Dubois, 1672). Il s'agit souvent de nom d'origine malgache ou de vieux français de l'époque.

Grive : nous savons aujourd'hui que la mention de "Grive" se rapporte probablement à un *Coracina*. À Maurice comme à La Réunion, les témoignages concernant cet oiseau semble indiquer l'échenilleur. Notons qu'aujourd'hui encore, plusieurs métropolitains, à qui j'ai montré cet oiseau, m'ont surpris en avouant qu'ils rapprochaient cet oiseau de la grive.

Gros tec-tec des Hauts : parfois aussi Tec-tec, ce nom a été heureusement abandonné en raison de sa similitude avec le nom du véritable Tec-tec *Saxicola tectes*. Signalons ici que dans les Hauts de Saint-Paul et les Hauts de Sainte-Marie, certaines personnes utilisent le mot Tuit-tuit pour le Tec-tec.

Merle blanc : ou parfois encore Corbeau blanc sont d'anciens noms et une source de confusion avec d'autres espèces. Ces noms sont parfois encore utilisés dans des rapports récents (Renmann, 1993). Ainsi à Saint-Joseph, un « Merle blanc » aurait été maintenu en captivité plusieurs années. Il s'agissait en fait d'un Merle pays *Hypsipetes borbonica* entièrement albinos. Autrefois, un restaurant de Saint Philippe appelé de « Le Merle blanc exposait un *Hypsipetes albinos* (Cheke, 1982).

Pie-grièche rouillée : cette appellation a été trouvée dans le catalogue des oiseaux du docteur Coquerel (1864). À cette époque, juste avant la publication de Pollen en 1866, on pensait que l'Échenilleur n'était pas endémique. Voici ce qu'en dit le célèbre docteur dans un des bulletins de la Société d'acclimatation de La Réunion : « *Pie-grièche rouillée : se retrouve à Maurice et à Madagascar, la plupart des auteurs n'ont connu que la femelle qui est rousse en dessous et d'un brun roux en dessus ; la partie inférieure est marquée de lignes brunes interrompues qui ne se trouvent pas chez le mâle* ».

Tuit-tuit : ce nom, ainsi que ses variantes Tuit-tuit, Tui-tuit, Twit-twit et Cri-cri qui y sont rapportées, a été remis au goût du jour par Théophile Bègue, gardien du gîte et célèbre protecteur des oiseaux de la Plaine des Chicots pendant plus de 20 ans. Ainsi, depuis 1975, le Tuit-tuit est le nom créole le plus répandu actuellement dans l'île.



## L'époque linnéenne

Les noms latins des espèces vivantes sont homologués par des conventions scientifiques internationales. Contrairement aux noms locaux et ceux des langues étrangères ils ont l'avantage d'être utilisés par les scientifiques du monde entier. Selon le principe de Linné (1758), chaque espèce est décrite avec deux mots en latin. Le premier terme s'écrit avec une majuscule et désigne le genre de l'espèce, le deuxième (adjectif ou substantif) s'écrit avec une minuscule précise le nom d'espèce. Parfois, un troisième terme détermine une sous-espèce. Depuis environ deux siècles, la création des noms d'espèces nouvelles a été laissée aux bons soins des auteurs des descriptions ou découvreurs. Aujourd'hui, force est de constater que les noms scientifiques sont fabriqués avec des racines latines mais aussi grecques, des noms géographiques, de personnes, etc. Les véritables taxonomistes étant trop peu nombreux, surchargés de travail et ce métier étant paradoxalement en voie d'extinction, on trouve maintenant des vocables plus ou moins bien choisis, erronés avec des accords douteux (Peterson & Al., 1984).

Les noms latins de notre Tuit-tuit ont évolué en fonction des découvertes scientifiques. Jadis, on pensait que notre Tuit-tuit était la même espèce qu'à Maurice et Madagascar. Coquerel, 1864 : « *L'Oxynotus ferrugineus se retrouve à Maurice et Madagascar, ...* ». Il faut dire que l'espèce malgache a été la première espèce du genre *Coracina* à être décrite. En effet, en 1776, Müller le décrit sous le nom de *Muscicapa cinerea* Syst. Nat., suppl. p. 171 (Milon, Peter & Randrianasolo, 1973, p. 203). Du fait de leurs morphologies comparables, les espèces, mauricienne et réunionnaise, lui sont alors rattachées. À la fin des années 1700, les trois espèces endémiques Madagascar, Réunion, Maurice sont donc considérées comme une seule espèce et rangées dans la famille des gobe-mouches : les Muscipidae. Signalons que cette famille contient 108 espèces dont 8 espèces se rencontrent dans l'Océan Indien.

Lorsqu'en 1860, Jacob de Cordemoy publie ses observations, il le rapproche de *Lanius ferrugineus* (Gmelin) décrit alors de l'île Maurice. C'est ici la première citation certaine de l'Échenilleur de La Réunion publiée avec un nom scientifique. Il est alors décrit dans le genre *Lanius*. Suivant sa silhouette proche des pies-grièches. Notre échenilleur faisait donc partie en 1800 de la famille des Laniidae qui contient 83 espèces dont 4 qui ont été mentionnées dans l'Océan Indien.

D'après Jacob de Cordemoy, son nom d'espèce « *ferrugineus* » aurait été donné suivant la couleur du plumage brun ferrugineux de la femelle. Il est en effet probable que les premiers découvreurs n'avaient, comme base d'observation, qu'un individu femelle, ce qui explique le terme de « *ferrugineus* ». Il est certain que cette couleur ne peut s'appliquer au plumage du mâle à dominance gris bleu cendré.

On peut être étonné des erreurs grossières d'identification, mais il faut se souvenir qu'à cette époque, les familles d'oiseaux tropicaux étaient encore peu connues. Sans guide d'identification, avec très peu de spécimens collectés, les scientifiques des années 1700 et 1800 baptisaient les nouvelles espèces d'après des familles d'oiseaux européennes sans bien souvent connaître les autres espèces du Genre décrites sur les autres îles.

En revenant un instant sur l'Échenilleur malgache *Coracina cinerea*, on remarque ainsi qu'il avait déjà été placé dans la famille des Muscipidae, des Gobemouches (Müller, 1776), puis ensuite bien positionné dans la famille des Campephagidae mais dans le genre *Campephaga* (Hartlaub, 1877, Milne-Edwards & Grandidier, 1885). Ce n'est que très récemment que l'espèce fut décrite sous son nom actuel *C. cinerea* (Sclater, 1924). La séparation en deux sous-espèces a moins de 100 ans :

*C. c. cinerea* (Sclater, 1924)  
*C. c. pallida* (Delacour, 1932).

Après son nom *Lanius ferrugineus*, notre échenilleur de La Réunion a également été baptisé tour à tour de plusieurs noms scientifiques :

Après les noms de genre "*Lanius*" et "*Schetba*", notre Tuit-tuit fut nommé *Oxynotus ferrugineus* (Maillard, 1863). Des observations sur sa biologie sont publiées peu après (Coquerel, 1864). Vers 1860, Auguste Vinson se rend compte que l'espèce réunionnaise ne correspond pas aux descriptions de l'espèce mauricienne. Dans ses notes manuscrites il écrit « *Nous n'avons trouvé nulle part la description de cet oiseau* ». Un peu plus tard, pour la première fois, le statut d'espèce endémique de La Réunion est donné par un ornithologue hollandais (Pollen, 1866). L'espèce réunionnaise appelée *Oxynotus newtoni* est distinguée de l'espèce mauricienne *O. typicus* (Pollen, 1866). Ce même auteur nous laissera les seuls témoignages anciens concernant son abondance avec malheureusement peu de descriptions sur sa distribution (Pollen, 1865a, 1865b, 1866 ; Schlegel & Pollen, 1868).

Une période de presque 100 ans nous sépare de l'observation d'un spécimen en décembre 1948 (Milon,1951). Le Tuit-tuit est alors nommé *Coqus newtoni*.

Quinze ans plus tard, sur l'avis de Jouanin, *Coracina newtoni* est inscrit dans le "Red Data Book" (Vincent, 1966).

Pour mémoire, nous avons fait figurer ci-dessous la synonymie et les principales combinaisons des différents taxons anciens utilisés pour notre échenilleur :

- *Muscicapa cinerea* P.L.S. Müller, 1776. Syst. Nat. Suppl., p. 171.
- *Lanius ferrugineus*, Gmelin. Syst. Nat. p 306.
- *Schetba ferruginea*, Lesson. Trait. Orn. p 374.
- *Oxynotus ferrugineus*, Swainson. Fauna Bor. Amer. vol. 11 p 425.
- *Oxynotus newtoni*, Pollen, 1866. Ibis, 1866, p. 278.
- *Linerus ferrugineus*, Léal, 1878.
- *Coqus newtoni*, Milon, 1951.
- *Coracina newtoni*, Vincent, 1966 ; Cheke, 1974, 1975, 1977, 1978, 1987.

## Les noms actuels

Aujourd'hui, le Tuit-tuit et le Merle Blanc sont les noms créoles les plus employés par les réunionnais. Les noms français et les synthèses mondiales en utilisent deux autres : Échenilleur de La Réunion ou encore Échenilleur de Bourbon.

D'une manière générale, les noms français de la plupart des oiseaux ont une origine populaire souvent très ancienne. Si les espèces sont récemment reconnues, c'est grâce à la francisation du nom latin. La majorité des noms d'oiseaux s'est imposée avec le temps, les modes et les auteurs des publications les plus en vogue. Force est de constater qu'aujourd'hui, aucune liste de noms français d'espèces animales ne paraît satisfaisante à l'ensemble de la communauté française. Les Canadiens comme les habitants des îles d'outremer sont souvent surpris des noms que l'on donne à « leurs oiseaux ». Il n'y a qu'à demander à un réunionnais ce qu'est un Busard de Maillard, une Géopélie zébrée ou un Échenilleur de Bourbon ? (respectivement, la Papangue, la Tourterelle striée et bien sûr, le Tuit-tuit). Chaque pays francophone établit presque toujours sa liste de noms locaux et il semble utile et nécessaire de les garder.

Toutefois, quelques règles semblent peu à peu admises. À l'instar des noms latins, le nom français se compose désormais de deux termes : un substantif qui prend une majuscule (qui ne correspond pas forcément au nom de genre) et son épithète (en un ou plusieurs mots) écrit avec une minuscule, mis à part les noms propres.

Ainsi notre Tuit-tuit s'écrit Échenilleur de La Réunion et celui de l'île Maurice, Échenilleur cuisinier. Dans ce domaine mouvant, où traditions et innovations peuvent se heurter, l'unification absolue à l'échelle européenne et mondiale n'est pas réalisée, mais faut-il le regretter ? La diversité des langues et leurs études apportent souvent des connaissances complémentaires très pertinentes.

## Bibliographie

- ABHAYA, K. 1995. Un patrimoine à préserver : nos espèces d'oiseaux nicheurs endémiques les plus rares des Mascareignes. Bull. Phaethon, 1 : 35-43.
- ATTIE, C. et PROBST, J.M. 1991. Compte rendu de l'étude en cours sur le Tuit-tuit *Coracina newtoni*. Rapport interne SREPEN.
- BARRE, N. ; BARAU, A. et JOUANIN, C. 1996. Oiseaux de La Réunion. Les éditions du Pacifique, 1-207.
- CHEKE, A.S. 1982. Les noms créoles des oiseaux dans les îles francophones de l'océan indien. Inst. int. Ethnoscience, 1-64.
- COATMEUR, J. et PROBST, J-M. 1999. Compte-rendu de la session de baguage du Tuit-tuit *Coracina newtoni* à l'île de La Réunion du 20 nov. au 3 déc. 97. Phaethon, 9 : 4-9.
- COQUEREL, Dr. 1864. Catalogue des Oiseaux qui se rencontrent à la Réunion. Bull. Soc. Acclim. Réunion.

- LOUISIN, J-M. ; PROBST, J-M. et LONGIN, R. 1997. Liste commentée des oiseaux de la Plaine des Chicots (La Réunion). Bull. Phaethon, 5 : 17-19.
- MAILLARD, L. 1863. Note sur l'île de la Réunion (Bourbon). Vol. 1 Paris. 1-343, annexes A-R, pl. 1-27.
- MILON, Ph. 1951. Notes sur l'avifaune actuelle de l'île de la Réunion. Terre et Vie 98 : 128-178.
- PAYET, M. et PROBST, J-M. 1996. Premières observations du Bulbul orphée *Pycnonotus jocosus* en février 1996 à la Plaine d'Affouches. Bull. Phaethon, 4 : 108.
- PETERSON, R. ; MOUNTFORT, G. ; HOLLUM, P.A.D. et GÉROUDET, P. 1984. Guide des oiseaux d'Europe. Delachaux & Niestlé, 1-460.
- POLLEN, F. P. L. 1865. Le Tuit-tuit ou Merle blanc. Alb. de la Réunion, Vol. 4, T 3 : 193-194.
- POLLEN, F. P. L. 1865. Note sur l'*Oxynotus ferrugineus*. Bull. Soc. Acclim. Hist. Nat. Ile de la Réunion. 3 (4).
- POLLEN, F. P. L. 1866. On the genus *Oxynotus* of Mauritius and Réunion. Ibis 23 : 275-280.
- PROBST, J-M. 1991. Sur la prétendue diminution des effectifs de Tuit-tuit *Coracina newtoni* Pollen, 1866 - Premiers éléments sur la répartition de l'espèce Au cours de la période de nidification 1990/1991 (île de La Réunion). MAAF, 1-12.
- PROBST, J-M. 1992. Confirmation des nouvelles données sur l'effectif de la population de Tuit-tuit à la Plaine des Chicots, la Plaine d'Affouches, les remparts de Dos d'Ane et les pentes de la Grande Montagne. 1-16.
- PROBST, J-M. 1993. Recherches bibliographiques et études préliminaires sur la densité et la biologie de l'oiseau endémique menacé : *Coracina newtoni* Pollen, 1866, Ile de La Réunion, Océan Indien.
- PROBST, J-M. 1994. La nidification du Tuit-tuit et celle des autres oiseaux de la Plaine des Chicots – Liste commentée et essai de la phénologie de la reproduction des oiseaux forestiers indigènes et endémiques.
- PROBST, J-M. 1994. Une opération de sauvegarde du Tuit-tuit - établissement des limites du projet de la réserve naturelle de Roche Écrite.
- PROBST, J-M. 1995. Mentions bibliographiques de 1670 à 1870 relatives à l'Échenilleur de Bourbon ou Tuit-tuit *Coracina newtoni*, oiseau forestier endémique de La Réunion. Bull. Phaethon, 1 : 26-28.
- PROBST, J-M. 1995. La présence éventuelle de l'Échenilleur *Coracina newtoni* dans d'autres massifs forestiers situés en dehors de sa répartition connue (île de La Réunion). Bull. Phaethon, 2 : 86-89.
- PROBST, J-M. 1996. À propos de la recherche d'une zone de sympatrie entre le Bulbul orphée *Pycnonotus jocosus* et le Tuit-tuit *Coracina newtoni*. Bull. Phaethon, 3 : 12-15.
- PROBST, J-M. 1996. Le Tuit-tuit de La Réunion - Reportage. L'Oiseau Magazine, 44 : 33-35.
- PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. azalées, 1-168.
- PROBST, J-M. 1997. Étude sur la biologie de la reproduction et nouvelles données sur l'Échenilleur de La Réunion *Coracina newtoni* (Pollen, 1866). Phaethon, 5 : 37-46.
- PROBST, J-M. 1998. Fiche patrimoine naturel à préserver : L'Échenilleur ou Tuit-tuit *Coracina newtoni*. . Phaethon, 8 : 89-90.
- PROBST, J-M. ; COLAS, P. LIMIER, F. CHERON, J.L. et PRUDHOMME, J-M. 1995. Compte-rendu ornithologique de l'ouverture en canyoning de la Rivière de l'Est (La Réunion). Bull. Phaethon, 1 : 18-21.
- RENMAN, E. 1995. A possible new species of Scops Owl, *Otus sp.*, on Réunion? Bull. of the African Bird Club, vol 2 (1) : 54.

VINCENT, J. 1966. The Red Data Book. Vol. 2 (Aves). IUCN, Morges, Switzerland.

## Le Cormoran africain et l'Aigrette dimorphe, deux espèces disparues des Mascareignes mais encore présentes dans la zone afro malgache

Jean-Marie Louisin\*, Jean-Michel Probst\* & Pierre Brial\*\*

\* Nature & Patrimoine, B.P. 279,  
97 827 LE PORT cedex

\*\* Société Géographique de La Réunion, Outremer Topographie,  
rue du centre, 97435 St Gilles-les-Hauts

Il y a environ 350 ans, au moment de la colonisation humaine des îles Mascareignes, le Cormoran et l'Aigrette hantaient probablement la majeure partie du littoral et se reproduisaient en colonies à proximité des étangs côtiers de l'île Maurice et de La Réunion. À cette époque, ils ont fait l'objet de quelques témoignages. À quel moment se sont-ils éteints ? Ils n'existaient sans doute plus de colonie reproductrice vers 1750. Des Aigrettes dimorphes sont cependant observées sporadiquement jusque vers 1900<sup>1</sup>. Aujourd'hui, seuls, quelques noms de lieux locaux ont retenu le souvenir de ces deux oiseaux. Cette note présente les deux espèces disparues qui sont cependant encore présentes dans la zone afro malgache : Madagascar, îles éparses, Afrique du Sud (Del Hoyo, Elliott & Sargatal, 1992).

### **Le Cormoran africain *Phalacrocorax africanus* (Gmelin, 1789)**

Anglais : Long-tailed Cormorant.

Cet oiseau d'eau appartient à la famille des Phalacrocoracidae. Il a disparu de l'île Maurice et de La Réunion peu après 1720. Ce Cormoran était peut-être représenté par la sous-espèce actuelle *P. a. pictilis* (Bangs, 1918) endémique actuelle de Madagascar ou par la sous-espèce *P. a. africanus* (Gmelin, 1789) présente dans la majeure partie de l'Afrique ainsi qu'à Mafia, Pemba et Zanzibar. Les ossements subfossiles trouvés à Maurice ont été précédemment identifiés comme ceux de l'Anhinga roux *Anhinga melanogaster*, puis reconnus comme ceux du Cormoran (Cowles, 1987). Le Cormoran africain est encore présent à Madagascar et dans le Sud Est de l'Afrique. À Maurice, il devait partager les colonies d'Aigrettes et de Hérons bihoreau situées dans la région littorale ; À La Réunion, les étangs côtiers de Saint Paul, de Bois Rouge et de l'Étang du Gol, mais aussi une multitude de petits étangs et mares disparus aujourd'hui. Notons que dans la ravine Saint-Gilles, une vasque d'eau s'appelle toujours « Bassin Cormoran ». Quelques témoignages sont rapportés.

DUBOIS, Sieur mars 1671 – 1672 (Ile de La Réunion) :

« Il y a aussi des Aigrettes blanches et grises, et des Cormorans. »

FEUILLEY, 1704 (Ile de La Réunion) :

« Les cormorans sont de la grosseur d'un canard et ont même figure, hors qu'ils ont le col un peu plus long. Ils habitent dans les étangs comme les flamants et vivent de la même manière. On ne les mange point à moins qu'ils ne soient bien jeunes. Ils sentent beaucoup le marécage et le sauvage. »

Si l'on se base sur le Cormoran africain malgache (*P. a. pictilis*), son espèce originelle probable, sa longueur présumée serait de 50 à 60 cm, son envergure de 80 à 90 cm et son poids de 680 à 685 g. La majeure partie de son plumage était noir (en plumage nuptial avec quelques plumes blanches à la base d'une huppe noire) avec un bec jaune clair. Seuls, les sourcils blancs, la gorge, le menton, le cou et le dessus des ailes étaient brun clair à blanchâtre.

C'était un oiseau aquatique, solitaire ou en petits groupes, souvent perché sur un arbre mort à proximité de l'eau. À Madagascar où il existe encore, on le remarque principalement lorsqu'il étend ses ailes en croix pour se sécher au soleil. Il peut alors demeurer immobile pendant plusieurs dizaines de minutes. Le soir, les individus se regroupent sur des grands arbres et forment des dortoirs souvent bruyants. La nidification se déroule également dans des colonies regroupant plusieurs espèces, dont l'Aigrette dimorphe.

<sup>1</sup> Des individus erratiques auraient même été observés en 1988 à Maurice comme à La Réunion.

Le cormoran fréquentait principalement les eaux douces des étangs, rivières calmes jusqu'à plus de 1000 mètres et parfois le long des rivages marins et des lagunes littorales. Excellent plongeur, il poursuivait ses proies (petits poissons) jusqu'à 5 mètres de profondeur. L'espèce africaine resterait en moyenne 1 minute sous l'eau.

**L'Aigrette dimorphe *Egretta dimorpha* (Bosc, 1792)**

Anglais : Western Reef Heron.

Oiseau d'eau indigène appartient à la famille des Ardeidae. L'Aigrette dimorphe, et plus précisément ses colonies de nidification ont dû disparaître aux alentours de 1750. Les observations postérieures étaient sans doute des migrants. Toutefois, une petite colonie se serait maintenue jusqu'en 1860 (Vinson, in Coquerel, 1864). De nombreux lieux-dits gardent le souvenir de cet oiseau dans les deux îles : L'île aux Aigrettes à Maurice ; La Pointe aux Aigrettes et le Bassin des Aigrettes à La Réunion. Quelques observations d'individus isolés sont parfois notées à La Réunion comme à Maurice. Ainsi, la dernière observation inattendue ne remonte qu'en 1994, un individu est resté quelques jours à Maurice (Jones comm. pers.). Près de La Réunion, l'Aigrette dimorphe est encore présente dans la région afro-malgache (Madagascar, Europa, Comores, Aldabra, Seychelles). Peu de matériel scientifique n'est disponible : un individu naturalisé dans la collection privée des frères Newton et des ossements trouvés à la Mare aux Songes à Maurice (Newton & Gadow, 1894), mais aucun matériel osseux n'a été trouvé à La Réunion. Quelques témoignages sont rapportés.

VAN WEST ZANEN, 1602 (Ile Maurice) :

« [héron] *blanc et noir* »

VAN HAGEN, 1607 (Ile Maurice) :

« *Héron avec des couleurs variées* »

HERBERT, 1627 (Ile Maurice) :

« *heron blanc et très joli* »

DUBOIS, Sieur mars 1671 – 1672 (Ile de La Réunion) :

« *Il y a aussi des Aigrettes blanches et grises, et des Cormorans.* »

FEUILLEY, 1704 (Ile de La Réunion) :

« *Il se trouve dans l'île quantité d'oiseaux de diverses espèces, qui sont nommés Oiseau solitaire, Oiseaux bleus, Flamants, Cormorans, Aigrettes, [...] Les aigrettes sont de couleur gris cendré. Il y en a aussi de tout blanc. Sa grosseur est d'une petite poule, le col et les pieds fort longs. Elle se nourrit le long des rivières, ruisseaux et étangs, des immondices. Ils sont bons à manger, mais rarement ils sont gras.* »

MAILLARD, 1863 (Ile de La Réunion) :

« *Très rare. Aigrette. Herodias calceolata. Hartl. (Ardeola calceolata. Du Bus.)*. »

COQUEREL, 1864 (Ile de La Réunion) :

« *Héron chaussé (Ardea calceolata): Cette Aigrette tend à disparaître quoique d'après M.A. Vinson elle demeure et se reproduit dans les rivières de l'île contrairement à l'espèce blanche du même genre (Ardea alba) qui d'après le même auteur ne niche jamais à la Réunion.* »

MILON, 1951 (Ile de La Réunion) :

« *Ce bel oiseau n'a pas du disparaître de l'île avant le milieu du siècle dernier puisque Hartlaub [ en 1877] signale qu'un bel adulte de la phase sombre, capturé à Bourbon, figurait dans la collection des frères Newton sous le nom d'Ardea gularis. Vinson en 1868, considérait qu'il en existait encore de la phase sombre (qu'il appelait Ardea calceolata).* »

D'après les spécimens actuels présents sur les îles éparses (Europa), à Madagascar, aux Comores, à Aldabra, aux Amirantes et aux Seychelles, sa longueur présumée serait de 55-65 cm, son envergure de 86-104 cm et son poids de 280-638 grammes. Le dimorphisme sexuel des adultes est non perceptible. Comme les premiers témoignages l'annonçaient, cette espèce présente trois phases principales de plumage : une phase blanche, une phase grise et une phase noire. Seul le menton est blanc, la mandibule inférieure du bec et les doigts sont jaunes.

Elle se déplaçait généralement seule ou en couples. Dans les îles où l'oiseau existe encore, on observe ses déplacements aériens tôt le matin et juste avant la nuit lorsque les individus rejoignent quotidiennement les reposoirs

nocturnes ou les zones d'alimentation. Sur les sites de nidification, elle s'associe souvent aux Cormorans et aux autres espèces d'échassiers (Bihoreau, Ibis) nichant au sein de grandes colonies dans les arbres.

Elle fréquentait probablement autant les milieux humides d'eau douce (étangs, rivières) que les milieux marins (lagunes, bord de mer) et au moment de la quête alimentaire, elle pouvait faire des incursions dans les forêts sèches. Essentiellement piscivore, l'Aigrette dimorphe ne dédaignait pas les insectes (Criquets), les Araignées et même les petits reptiles (geckos, scinques).

## Bibliographie

- CHEKE, A.S. 1987. An ecological history of the Mascarene Islands, with particular reference to extinctions and introductions of land vertebrates. In Diamond A.W. éd. *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press, U.K : 5-89.
- COQUEREL, Dr. 1864. Catalogue des Oiseaux qui se rencontrent à la Réunion. Bull. Soc. Acclim. Réunion.
- COWLES, G.S. 1987. The fossil record. In Diamond A. W. (ed.) : *Studies of Mascarene Island Birds*. Cambridge University Press, Cambridge : 90-100.
- DEL HOYO, J. ; ELLIOTT, A. and SARGATAL, J. 1992. Handbook of the the birds of the world. Vol. 1. Ostrich to Ducks. ICPB/Lynx Production, Barcelona, 1-696.
- NEWTON, A. and GADOW, H. 1894. Sur les os du dodo et sur des os d'autres oiseaux éteints de Maurice. Ann. Sci. Nat. Zool. TXVIII, 4 pl.
- PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. azalées, 1-168.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 53.

## Note sur une observation inattendue à propos d'un nettoyage de labre sur un Barracuda (île Maurice)

Jean-Michel Probst\*  
François Poisson\*\*  
& Rémy Tézier\*

\* Nature & Patrimoine, BP 279  
97 827 LE PORT Cedex

\*\* Délégation IFREMER de La Réunion,  
97 420 Le Port

À l'occasion du tournage d'un film sur un rassemblement naturel de Requins à pointe noire *Carcharinus wheeleri* dans une fosse marine, une observation inattendue a surpris. Elle concernait le labre nettoyeur *Labroides dimidiatus*, et le Barracuda *Sphyrna barracuda*.

Le lieu d'observation est une fosse marine naturelle située au Nord de l'île Maurice (Océan Indien). Creusée au flanc d'une paroi rocheuse de l'île aux Pigeons, la 'fosse aux requins' est observée d'un affût équipé de deux postes vidéo ou chaque caméra est télécommandée de la surface. Des images sont alors enregistrées dès que la séquence paraît intéressante. Les mouvements de la caméra sont soit horizontaux, soit verticaux. Un système de robot permet de faire des gros plans, d'enregistrer ou d'arrêter la séquence. L'utilisation d'un tel matériel d'observation est très intéressante car le plongeur et ses bulles disparaissent, le temps d'observation est ainsi beaucoup plus long. Signalons ici que ce matériel est un moyen d'observation unique qui ne dérange pas la faune marine.

Le 28 décembre 1999, un grand Barracuda d'environ 1,50 mètre de long entre dans la fosse. Il semble intrigué, mais pas effarouché par les caméras sous-marines qu'il regarde sur le côté. Alors qu'un petit requin à queue noire tourne tranquillement au-dessus de lui, le Barracuda s'installe bien au milieu de la fosse marine et reste immobile, se laissant simplement bercer par le courant d'une légère houle. C'est alors qu'un petit labre nettoyeur vient à sa hauteur et glisse le long de son corps. Peu impressionné par l'imposant prédateur, le petit labre frôle son dos, ses flancs, puis se pose carrément sur le sommet de sa tête. Il avance ensuite entre ses narines, puis sur le haut de sa mandibule supérieure. À ce moment, la scène paraît irréaliste : très calme, le Barracuda ouvre lentement la gueule. Ainsi largement

ouverte, le labre s'y introduit lestement et disparaît entre les dents pointues. Il réapparaît en sortant par les branchies. Il revient alors aussitôt vers la gueule, nettoie visiblement le palet et ressort par où il est entré et s'éloigne tranquillement. Le Barracuda ressort alors les mâchoires et s'éloigne vers le large.

Lors de la dernière mission (Tézier, 1995), nous avons tous été émerveillés par le nettoyage des Requins à queue noire par les labres. Cette nouvelle observation sur le Barracuda nous laisse penser que ces redoutables prédateurs ne viennent pas dans cet endroit par hasard : ils semblent provoquer l'action du nettoyeur.

## Documents à visionner

TÉZIER, R. 1995. K7 vidéo : Le Rocher.  
Coproductio n RFO/Tézier, 36 mn.

TÉZIER, R. 1999. K7 vidéo : La fosse aux requins.  
Tec-tec production, 52 mn.



Bulletin Phaethon, 1999, 10 : 62.

## La faune remarquable des ravines Les chauves-souris

Jean-Michel Probst\*

### Introduction

Les ravines représentent un des éléments indissociables du paysage réunionnais. Plus ou moins étendues, profondes et à des altitudes variables, elles abritent une faune particulière qui souvent s'y réfugie lorsque les biotopes des alentours sont détruits. La faune des ravines regroupe de multiples animaux qui trouvent ici un refuge souvent lié à la présence d'îlots de végétation contenant encore quelques plantes indigènes.

### *Les mammifères*

Les ravines, particulièrement celles qui sont dotées de parois rocheuses verticales possédant fissures, surplombs ou cavités naturelles sont le lieu de prédilection des deux mammifères survivants, deux chauves-souris insectivores.

Elles trouvent dans ces lieux à la fois une multitude de gîtes diurnes et pendant la nuit une variété d'insecte nocturne souvent plus diversifié (zone de lisière de milieu, ascendance pour les insectes). Au-dessus des cours d'eau, la petite espèce a été répertoriée en action de chasse des insectes du littoral jusqu'à 1800 mètres d'altitude.

### Bibliographie

COLAS, P.

COMPAIN, J.D. 1999. Paysages & aménagement à l'île de La Réunion. CAUE, 1-80.

PROBST, J-M. 1996. Sur la découverte de 40 colonies nouvelles de Procellariidae à l'île de La Réunion. Rapport C.N.R.S.

PROBST, J-M. 1996. Compte-rendu ornithologique de l'ouverture en canyoning de la Rivière de l'Est. Rapport SRAM, 4p.

PROBST, J-M. 1997. Animaux de La Réunion - guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. éd. azalées, 1-168.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 54.

## Un statut d'endémique remis en question pour la Chauve-souris des Hauts *Scotophilus borbonicus* (Geoffroy, 1803)

Késava Abhaya \*  
& Jean-Michel Probst\*

\* Nature & Patrimoine, BP 279  
97 827 LE PORT Cedex

La Chauve-souris des Hauts a été décrite par Geoffroy de Saint-Hilaire à La Réunion en 1803. Voici sa description :

« (*Vesp. borbonicus*) Oreilles ovales triangulaires, de moitié plus courtes que la tête : oreillon long, en demi cœur ; pelage roux en dessus et blanchâtre en dessous. Sa tête est courte et large, son museau renflé et son nez saillant. Le poil est doux, luisant de la même couleur que la Sérotine. Celui du ventre est blanchâtre ; à l'exception de la pointe qui est teintée de roussâtre. Nous possédons deux individus de cette espèce ».

Peu après on la décrira peu abondante, puis rare, jusqu'à la dernière citation en 1902 :

« Peu abondante. Chauve-souris des Hauts (*Nycticejus borbonicus* Geoff. S. H.). Elle vit généralement dans les forêts, et se trouve aussi sur le littoral. » Maillard, 1863 ;

« Autrefois très commun sur l'île ; très rare aujourd'hui. » Coquerel, 1864 ;

« Ne se rencontre plus aujourd'hui sur Bourbon. » Hartlaub, 1877 ;

« très belle » Vinson, 1868 ;

« *Nycticejus borbonicus*. » Mac Auliffe, 1902.

Depuis la dernière citation de Coquerel, elle ne semble pas être retrouvée. La citation de Vinson est assez énigmatique. Elle est donc, d'après les critères UICN, considérée comme disparue.

Cette petite chauve-souris de la famille des Vespertilionidae était réputée autrefois endémique de La Réunion.

Elle a toutefois été répertoriée récemment à l'Est et à l'Ouest de Madagascar (Garbutt, 1999). Dans son ouvrage, il signale également que la mention mauricienne doit être une erreur. Les mentions de l'Afrique de l'Est doivent également être confirmées.

Son statut d'espèce d'endémique de La Réunion semble donc erroné et doit donc être remplacé par « endémique de la zone Afro malgache ».

À l'aube de l'an 2000, il serait important de préciser si cette espèce a réellement disparue de notre île. Une possible observation au col du Bélier en 1987 (comm. pers. François Moutou), un enregistrement curieux à Bébou en 1990 et des observations récentes le long de la falaise du littoral laisse présager que cette espèce ne serait pas éteinte. Une photographie d'un spécimen (si possible avec un gros plan du tragus) suffirait à prouver son existence sur l'île.

Pour information, la longueur du corps présumée est de 8 à 9 centimètres. L'adulte possède une tête large, brune avec le tragus de l'oreille recourbé, plus épais à la base. Son pelage des parties supérieures est brun à reflets olivâtres. Les parties ventrales sont blanc jaunâtre. La longueur de l'avant-bras mesure 45 à 49 mm. Enfin la queue dépasse la membrane de moins de 0,5 centimètre.

Sa biologie comme son comportement reste inconnu. Elle se nourrissait probablement d'insectes capturés en vol. Elle est toutefois probablement forestière et a été signalée à la fois sur le littoral et jusqu'à 1200 mètres d'altitude.

## Bibliographie

CHEKE, A. S. 1975. Tableau des chauves-souris de la Réunion. *Info Nature*, 12 : 37-38.

GLAW, F and VENCES, M. 1994. A fieldguide to the Amphibians and reptiles of Madagascar. Köln, Germany, 1-480.

GARBUTT, N. 1999. *Mammals of Madagascar*. Pica Press, 1-320.

MOUTOU, F. 1986. Les chauves-souris de la Réunion. *Océan Indien. Info Nature*, 22 : 9-16.

MOUTOU, F. 1989. Biogéographie des chauves-souris de l'Océan Indien Occidental. *Info Nature*, 23 : 73-88.



Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 55.

## Un poisson d'eau douce introduit et naturalisé à l'île de La Réunion : le *Tanichthys albonubes*

Noël Coujou  
& Samuel Couteyen

Nature & Patrimoine, BP 279  
97827 LE PORT Cedex

Le 6 octobre 1999, au sommet du Piton de l'eau, alors que nous effectuons comme chaque année un suivi des sites ornithologiques forestiers, notre regard est attiré par les carpes brunes et rouges *Carassius auratus* qui évoluent calmement dans le bassin. Nous rappelant notre dernière lecture, "L'Atlas des poissons et des crustacés d'eau douce de La Réunion" (Keith, Vigneux & Bosc, 1999), nous nous intéressons un peu plus à ce poisson et l'un de nous (NC) aperçoit alors, une multitude de petits poissons.

Ils ont le corps allongé, les flancs parcourus d'un liseré rouge, surmonté d'une ligne dorée, terminé à la queue par une tache rouge. Il s'agit, à n'en pas douter, du *Tanichthys T. albonubes*, qui est une petite espèce de poisson, très prisée par les aquariophiles. De la famille des Cyprinidae, cette petite espèce, encore appelé "Néon chinois", "Cardinal" ou encore "Néon du pauvre", est originaire d'Asie. Voici donc en attendant la prochaine édition et révision de l'Atlas des poissons, la présentation de l'espèce suivant la monographie proposée dans le livret.

**Description** : le *Tanichthys* est un petit poisson de 4 centimètres de long, assez svelte et peu comprimé latéralement. Son corps fusiforme est brun rougeâtre avec l'abdomen blanc. Une bande latérale foncée rougeâtre est surmontée d'une ligne lumineuse dorée qui longe les flancs. Les nageoires ventrales, dorsales et anales sont jaunes avec des reflets verdâtres et rouges, bordées d'un liseré blanc, soulignées de noir. La caudale s'orne d'une tache noire suivie d'un triangle rouge. Le mâle est plus élancé et se distingue par une coloration plus prononcée et la femelle a le ventre plus arrondi (surtout en période de ponte).

**Biologie** : ce petit poisson d'eau douce a la réputation d'être peu exigeant et grégaire. Il n'a pas d'exigence particulière envers les qualités physico-chimiques de l'eau. Il accepte généralement les étangs comme les rivières et tolère les écarts de température. Toutefois, dans sa région d'origine, celle-ci serait comprise entre 18° et 22° C. Il est plutôt insectivore, parfois omnivore. Le *Tanichthys* est ovipare. C'est un pondeur libre qui éparpille ses œufs et est parfois enclin à les dévorer. Le frai se passe plutôt en groupe,

qu'en couple. Les œufs sont jaunâtres et mesurent 0,8 mm.

**Distribution** : Cette espèce a une répartition originelle qui s'étend du sud de la Chine aux régions de collines et plaines du delta du Xi Jiang, dans la province de Guangdong. Il est introduit dans de nombreuses parties du monde. À La Réunion, cette espèce serait également répandue dans d'autres endroits de l'île.

## Bibliographie

KEITH, P. ; VIGNEUX, E. & BOSCH, P. 1999. Atlas des poissons et des crustacés d'eau douce de La Réunion. Muséum National d'Histoire Naturelle, 1-136.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 56.

## La faune remarquable des ravines : les oiseaux indigènes

Késava Abhaya\*

\* Nature & Patrimoine, BP 279  
97827 LE PORT Cedex

Les ravines représentent un des éléments indissociables du paysage réunionnais. Plus ou moins étendues, profondes et à des altitudes variables, elles abritent une faune particulière, qui souvent s'y réfugie lorsque les biotopes des alentours sont détruits. La faune des ravines regroupe de multiples animaux qui trouvent ici un refuge souvent lié à la présence d'îlots de végétation contenant encore quelques plantes indigènes (Colas, 1995).

Chez les oiseaux indigènes, il n'y a pas, d'espèces typiquement inféodées aux ravines. Certaines, comme le Paille-en-queue et les fouquets se rencontrent dans les parois verticales et les versants abrupts typiques des ravines mais aussi dans les rochers de certains rivages marins. Les mêmes constatations s'appliquent aux Salanganes (Gruchet, 1976) et aux Hirondelles. Quoi qu'il en soit, ces espèces établissent souvent leur niche dans la plupart des ravines de l'île, du littoral jusqu'en haut des plus grands sommets de l'île. En étudiant les îles aux alentours, force est de constater que cette situation n'est qu'une réponse aux modifications du milieu imposées par la présence humaine. On y rencontre également des rapaces. L'espèce autochtone, la Papangue (Probst, 1996), comme les faucons migrants suivent souvent l'axe des ravines pour se déplacer et chasser. Ils trouvent ici à la fois les ascendances thermiques et des proies qu'ils peuvent débusquer en frôlant la végétation.

Les deux espèces d'oiseaux d'eau sont inféodées aux étangs littoraux. Toutefois, ces espèces se rencontrent souvent dans l'Est, dans la plupart des ravines alimentées toute l'année. Très discrètes, elles passent souvent inaperçues, mais quelques études nous indiquent qu'elles occupent certaines ravines toute l'année et d'autres secteurs, d'une manière plus temporaire, à des fins alimentaires.

Dans les zones couvertes de forêt, certaines espèces d'oiseaux forestiers se rencontrent principalement dans les fonds des ravines. Ceci est particulièrement mis en évidence dans les secteurs dégradés où ces espèces sont moins abondantes (ces observations ont également été répertoriées à l'île Maurice où des espèces proches ont des comportements similaires). Pendant la saison froide, juste après la nidification, la plupart des oiseaux effectuent un mouvement migratoire vers le Bas de l'île. Ils se concentrent alors dans les ravines. La forêt ayant souvent disparu sur les planèzes, elle se prolonge souvent dans les ravines ce qui permet aux oiseaux de

se déplacer sans rupture du manteau forestier (synonyme de garde-manger et de gîte nocturne). Les ravines ayant permis de préserver quelques pieds d'espèces végétales indigènes, les oiseaux peuvent y trouver soit les fleurs, soit les fruits, soit les insectes dont ils se nourrissent habituellement plus en altitude (Les braconniers qui connaissent bien cette habitude alimentaire des oiseaux installent leurs bâtons de colle sur les arbres indigènes isolés).

### Bibliographie

- COLAS, P. 1995. Le paradis du canyoning. Maison de la montagne, 1-335.
- GRUCHET, H. 1976. Étude d'une petite colonie de Salanganes *Collocalia francica*, au trou z'armand dans la ravine de St Gilles. Info Nature n° 14 : 45-47.
- PROBST, J-M. 1996. Fiche patrimoine naturel à protéger : La Papangue ou Busard de Maillard *Circus maillardi*. Bull. Phaethon, 4 : 79-80.

Bulletin Phaethon, 1999, 9 : 11-12.

# Nouvelles observations sur le comportement et les colorations variables de l'Agame des colons *Agama agama* (Linnaeus)

Jean-Michel Probst\*

\*Nature & Patrimoine, B.P. 279,  
97 827 LE PORT cedex

## Introduction

L'Agame des colons, appelé encore Agame africain, a été récemment découvert à La Réunion (Guillemet, Couteyen & Probst, 1998 ; Probst, 1999). Quatre individus (2 femelles et 2 juvéniles) ont été capturés et observés dans les terrariums du Port, tandis que deux individus trouvés morts (1 mâle adulte et 1 juvénile) ont été conservés en alcool à l'Insectarium. Notons au passage que l'individu femelle élevé en terrarium a perdu sa coloration originelle. Comme la plupart des reptiles, l'absence d'éclairage naturel et pour cette espèce des milieux arides, le milieu de captivité sans doute trop humide, modifie la pigmentation du spécimen. Notons que les taches jaune orangé réapparaissent aussitôt après quelques minutes d'exposition au soleil.

## Descriptions complémentaires

En décembre 1998, lors de la découverte de la population d'Agame africain, les mâles adultes étaient immédiatement reconnaissables à leurs deux marques rouges plus ou moins orangées et étalées : l'une enveloppait la tête jusqu'aux membres supérieurs et l'autre était localisée du milieu de la queue jusqu'à son extrémité. Le reste du corps était brun, plus ou moins teinté de gris pâle ou de gris foncé suivant l'humeur des individus.

Dès le mois de mars, certains mâles changent progressivement de couleur. Ce changement de coloration est devenu nettement perceptible en juillet août. Les parties colorées initialement en rouge (de la tête et la queue) se sont transformées en jaune ocre. Le corps est devenu plus foncé, parfois teinté de bleu nuit, presque noir.

La femelle qui était brune, teintée de gris (avec des teintes moins contrastées que le mâle) portait également une bande longitudinale orangée sur les flancs. La coloration orangée est devenue progressivement plus pâle puis jaune clair.

Pendant cette période, les sub-adultes et les jeunes n'ont pas changé : la tête bariolée de lignes jaunes à vert pâle, parfois avec le dessus de la tête pointillé de vert et avec un trait jaune sur les flancs.

## Observations sur le terrain

Au niveau comportemental, nous avons nettement pu remarquer l'importance du territoire chez les mâles. Ils se répartissent chacun une partie d'un territoire comprenant un point haut (un galet, une souche d'arbre, un muret, etc.) qu'ils surveillent quasi constamment. Ainsi postés sur un promontoire, les hochements de la tête en dressant le haut du corps sont fréquents et semblent être une démonstration territoriale.

Les femelles et les juvéniles semblent plus libres et évoluent parfois d'un territoire à l'autre sans en être importunés.

D'après nos différentes observations réalisées entre décembre 98 et septembre 99, le noyau le plus important de la population se rencontre dans le Port Est. Seize mâles adultes ont été recensés rien que dans l'enceinte portuaire. Deux individus mâles ont été observés plusieurs fois le long de la piste d'envol de Félix ULM. Un dans la savane près de l'Insectarium et un autre dans la zone de RHI du centre ville. Sur la Commune du Port, nous comptabilisons un total de 29 mâles adultes observés, il en existe toutefois probablement trois à quatre fois plus. On peut estimer la population à environ 150 individus adultes entre le parcours de santé à l'Ouest du port jusqu'à la ravine à Marquet.

Sur la commune de La Possession l'estimation est plus difficile. Des individus ont été remarqués le long du littoral : sur la rive droite de la ravine à Marquet, sur le stade de Football, dans un jardin particulier au centre de l'agglomération et à 100 mètres d'altitude sur la route de la Ravine à Malheur. Sur le littoral, l'Agame des Colons semble peu commun

puisque les observations visuelles sont peu fréquentes. Sa population est nettement plus disséminée que dans l'enceinte portuaire de la ville du Port. Il est probable que cette commune accueille une population plus jeune. Un seul mâle a été observé sur le littoral et un autre, mort a été récolté à 90 mètres d'altitude. L'estimation totale de la Commune de La Possession est plus difficile à estimer. Elle doit au minimum abriter une population de 10 à 20 mâles adultes.

Enfin, notons que la population de l'étang de Saint-Paul où plusieurs lâchers ont été effectués n'a pas été retrouvée.

Il serait intéressant de dresser une carte de répartition de cette espèce et d'estimer au plus près l'effectif total de la population.

## Bibliographie

AUERBACH, R. 1988. Reptiles and Amphibians of Botswana. Johannesburg.

BRANCH, B. 1994. Snakes and other reptiles of southern africa - Field guide. Struik Publ. Cape Town, 1-328.

PROBST, J-M. 1999. Catalogue des vertébrés de La Réunion, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères se reproduisant sur l'île. Rap. DIREN, 1-170.

GUILLERMET, C.W.W. ; COUTEYEN, S. & PROBST, J.M.1998. Une nouvelle espèce de reptile naturalisée à La Réunion : L'Agame des colons *Agama agama*. (Linnaeus). Bull. Phaethon, vol. 8 : 67-69.